

PRIÈRE AU PARLEMENT

Ottawa remercie encore Dieu

HÉLÈNE BUZZETTI
Correspondante parlementaire à Ottawa

Le maire de Saguenay, Jean Tremblay, a peut-être dû renoncer à sa prière à l'hôtel de ville, mais les députés fédéraux, eux, ne l'ont pas imité. Les élus à Ottawa ont rendu grâce à «*Dieu tout-puissant*» lundi matin. Et plusieurs ministres estiment que la pratique devrait se poursuivre, jugement de la Cour suprême ou pas.

C'était la première fois que le Parlement fédéral siégeait depuis que le plus haut tribunal du pays a intimé au conseil municipal de Saguenay de cesser de prier en public au nom de la neutralité religieuse de l'État. Les juges ont pris soin de préciser qu'ils ne se prononçaient pas sur la prière à la Chambre des communes, notamment parce qu'elle n'est pas publique — elle a lieu le matin avant que les portes ne s'ouvrent aux citoyens et aux journalistes. De plus, les députés jouissent probablement du privilège parlementaire, qui les soustrait à certaines obligations. Néanmoins, des voix se sont élevées pour que les députés fédéraux respectent l'esprit du jugement. Elles n'ont pas été entendues.



Maxime Bernier

Trois ministres

La prière lue par le président de la Chambre est œcuménique en ce qu'elle ne fait pas mention d'un dieu en particulier, mais elle est clairement religieuse en ce qu'elle débute par «*Dieu tout-puissant, nous te remercions des nombreuses grâces que tu as accordées au Canada*». Au moins trois ministres n'y voient pas de problème.

C'est le cas du ministre d'État à la Petite Entreprise, Maxime Bernier. «*C'est un recueillement, je n'appellerais pas ça une prière. Ça fait*

VOIR PAGE A 8 : PRIÈRE

VENTE AU CONSORTIUM MENÉ PAR TPG CAPITAL

Le Cirque du Soleil vise la Chine

CAROLINE MONTPETIT

Le Cirque du Soleil souhaite doubler de taille, principalement en développant ses activités en Chine. C'est l'objectif de la vente de la majorité des actions du Cirque à l'entreprise américaine TPG et à l'entreprise chinoise Fosun.

Le cofondateur du Cirque du Soleil Guy Laliberté a en effet finalement annoncé lundi que 60% des actions du Cirque du Soleil, qu'il a créé il y a plus de 30 ans, seront vendues à TPG et 20% à Fosun. Fosun international est le plus grand conglomérat privé de Chine continentale. Son siège social est à Shanghai. Les bureaux de

TPG sont pour leur part à San Francisco. Guy Laliberté conservera 10% des actions. Il avait notamment posé comme condition à la vente que le siège social du Cirque demeure à Montréal, ce qui semble avoir fait consensus parmi les inves-

VOIR PAGE A 8 : CIRQUE



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Guy Laliberté a voulu «*dédramatiser*» l'arrivée d'intérêts étrangers au Cirque du Soleil en rappelant que les Américains possédaient des parts importantes dans des fleurons québécois, comme Alimentation Couche-Tard, Bombardier et la brasserie Molson.

AUJOURD'HUI



Actualités › École Saint-Gérard à Montréal. Québec va intervenir pour sortir de l'impasse. *Page A 4*

Actualités › Aide médicale à mourir. Ottawa opte pour une commission itinérante pour sonder l'âme des Canadiens. *Page A 2*

Économie › La fracture numérique se creuse entre les pays riches et les pays pauvres. *Page B 1*



Actualités › La règle du premier tour. Une chronique de Michel David sur l'élection du futur chef du PQ. *Page A 3*



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 4
Météo..... B 6
Mots croisés..... B 8
Petites annonces..... B 4
Sudoku..... B 8

La revanche de la génération X

Le déclin des baby-boomers annonce une possible remise en question de l'État providence

MARCO FORTIER

C'est comme un tremblement de terre électoral. Dans trois ans, aux élections provinciales de 2018, les baby-boomers auront cessé de former le plus grand groupe d'électeurs au Québec. La perte d'influence de cette génération vieillissante risque d'emporter avec elle le plus grand consensus du dernier demi-siècle, celui de l'État providence qui réduit les inégalités sociales.

Après avoir dominé la société québécoise durant des décennies, la génération des baby-boomers ne formera plus que le tiers de l'électorat en 2018, a cal-

culé le professeur François Gelineau, titulaire de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires à l'Université Laval.

A ce moment précis, qui correspond par hasard aux prochaines élections provinciales, les trois grandes générations, celle des Y (nés après 1980), des X (nés entre 1960 et 1979) et des baby-boomers (nés avant 1960) seront égales. Elles formeront chacune le tiers des électeurs. Mais les baby-boomers vieillissent rapidement et céderont la place aux plus jeunes dans les années suivantes.

Résultat: la génération X, prise en sandwich depuis toujours entre les

VOIR PAGE A 8 : GÉNÉRATION



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La génération X, prise en sandwich depuis toujours entre les baby-boomers et les jeunes du nouveau millénaire, détiendra la «*balance du pouvoir*» pour les quinze à vingt prochaines années.

NAUFRAGE DE MIGRANTS EN MÉDITERRANÉE

Un sommet extraordinaire pour endiguer l'hécatombe

KARL RETTINO-PARAZELLI

Le sort tragique des centaines de migrants qui ont péri dimanche a secoué l'ensemble de la planète, forçant une réponse rapide et concertée: l'Union européenne (UE) a annoncé lundi la tenue d'un sommet extraordinaire pour réagir au drame, tandis que la justice italienne a procédé à l'arrestation de 24 membres d'un réseau de passeurs ayant sévi en Libye.

Le premier ministre italien, Matteo Renzi, a annoncé que les membres d'un réseau ayant organisé au moins 15 voyages depuis mai 2014 ont été arrêtés lundi matin. Ces trafiquants embarquaient les migrants près de Zuwarah, en Libye, et leur faisaient miroiter une traversée de la Méditerranée à destination de la Sicile en échange de plusieurs centaines de dollars. Les passagers provenaient principalement d'Érythrée, du Soudan et de la Somalie.

Selon le rapport d'enquête du parquet de Palerme cité par des médias italiens, les passeurs abandonnaient les migrants en mer après avoir lancé des appels de détresse et comptaient ainsi sur les équipes de sauvetage italiennes pour secourir les hommes, les femmes et les enfants laissés à eux-mêmes.

L'UE a par ailleurs répondu lundi à la demande de M. Renzi en indiquant qu'un sommet aurait lieu jeudi pour que les pays membres se

VOIR PAGE A 8 : PASSEURS

Lire aussi › Le pire peut être évité. Un éditorial de Josée Boileau. *Page A 6*

ACTUALITÉS

Une commission itinérante sur l'aide médicale à mourir, tranche le gouvernement fédéral

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Il semble que le gouvernement fédéral a pris sa décision. C'est par le truchement d'une commission itinérante qu'Ottawa sondera l'âme des Canadiens sur l'aide médicale à mourir. Un panel de trois à quatre personnes sera constitué et sillonnera le pays pendant six mois, selon ce qu'a appris *Le Devoir*.

Interrogé lundi à propos de ses intentions dans le dossier, le ministre de la Justice, Peter MacKay, s'est montré avare de commentaires.

« On devrait avoir quelque chose à dire sur l'échéancier et le processus d'ici la fin de la session. Plus tôt que tard. »

Selon nos informations, la constitution de ce panel n'attend plus que les dernières approbations. Il sera lancé quelque part en juin. Son objectif sera d'écouter l'avis des citoyens sur l'encadrement qui devrait être fait de l'aide médicale à mourir. Pendant six mois, il se rendra un peu partout au pays pour récolter les témoignages.

Cet échéancier signifie que la consultation sur l'aide médicale à mourir se poursuivra jusqu'en décembre, donc pendant et bien après

la campagne électorale de l'automne. Cela laissera cependant peu de temps au prochain gouvernement, quelle qu'en soit la couleur, pour concocter une réponse législative qui reflètera les avis citoyens entendus. La Cour suprême a donné au gouvernement fédéral un sursis d'un an avant que ne soient invalidées les dispositions du Code criminel interdisant l'aide médicale à mourir. Ce délai arrivera à échéance le 5 février 2016.

Dans leur avis unanime signé « *la Cour* », les juges ont tranché que le gouvernement avait l'obligation de légaliser l'aide à mourir pour peu qu'elle soit prodiguée par un médecin, à

des adultes capables de consentir clairement qui sont atteints de problèmes de santé graves et irrémédiables leur causant des souffrances intolérables. La Cour suprême est du coup allée plus loin que le gouvernement du Québec, qui a déjà légiféré en la matière, parce qu'elle autorise l'aide à mourir pour les personnes qui ne sont pas en fin de vie ou qui seraient physiquement capables de se donner elles-mêmes la mort, mais qui renâclent à se suicider.

La loi québécoise, déjà adoptée, doit en théorie entrer en vigueur en décembre.

Le Devoir

Ken Pereira défend la transparence

Le syndicaliste appuie le projet de loi C-377

BRIAN MYLES

Ken Pereira n'est pas près d'élargir son cercle d'amis dans le monde syndical. Il ira défendre, mercredi à Ottawa, le projet de loi sur la transparence financière des syndicats.

Le lanceur d'alerte, qui a rendu un témoignage percutant à la commission Charbonneau, est le seul syndicaliste à appuyer publiquement le projet de loi C-377 devant un comité sénatorial.

« *Ce projet de loi n'est pas parfait, mais c'est la chose la plus proche d'un livre ouvert*, explique-t-il. *Il va favoriser une transparence qui fait défaut dans les syndicats.* »

Dépeint comme « *une attaque antisyndicale* » par les grandes centrales, le projet de loi C-377 forcera les centrales à divulguer publiquement l'utilisation de leurs fonds.

En vertu du projet, amendé par le Sénat, toutes les transactions supérieures à 150 000\$ devront être accompagnées d'une description et d'informations nominatives sur les destinataires et les destinataires. Les salaires annuels des dirigeants syndicaux devront aussi être rendus publics, au-delà de 445 000\$.

Les syndicats de moins de 50 000 membres bénéficieront par contre d'une exemption.

Dans la version originale, le parrain du projet, Russ Hiebert proposait d'imposer la divulgation pour toute transaction supérieure à 5000\$ et

tout salaire de plus de 100 000\$.

Quatorze groupes ou individus ont présenté des mémoires au Comité sénatorial permanent des Affaires juridiques et constitutionnelles, qui étudie le projet, mercredi et jeudi.

L'Association canadienne des avocats du mouvement syndical juge le projet contraire aux droits à la liberté d'association et d'expression. Il suggère l'abandon de cette mesure législative « *choquante et contraire aux valeurs que la société canadienne devrait respecter* ».

Le Barreau du Québec voit aussi « *des risques sérieux* » de contestation du projet devant les tribunaux.

Un mal pour un bien

Selon Ken Pereira, les syndicats sont réfractaires aux valeurs d'ouverture et de transparence, d'où la nécessité de ce projet de loi.

L'ex-délégué syndical des mécaniciens industriels à la FTQ-Construction (FTQ-C) avait dénoncé publiquement le train de vie somptueux mené, aux frais des membres, par l'ancien directeur général de la centrale, Jocelyn Dupuis.

À la suite des dénonciations de Ken Pereira, M. Dupuis a été accusé de fraude. Il a été condamné à une peine d'un an de prison.

La FTQ-Construction n'a tiré « *aucune leçon* » de la commission Charbonneau et de l'affaire Dupuis, estime Ken Pereira.

Le Devoir

Terrorisme : deux étudiants accusés

Deux étudiants du collège de Maisonneuve arrêtés la semaine dernière à Montréal ont été accusés lundi de quatre chefs liés au terrorisme. El Mahdi Jamali et Sabrine Djermane, âgés de 18 ans, ont comparu brièvement au palais de justice, en présence de leurs proches. Les deux jeunes sont accusés d'avoir tenté de quitter le Canada en vue de commettre un crime à l'étranger, de possession d'une substance explosive dans le but de commettre

un crime, d'avoir facilité un acte terroriste et d'avoir commis un acte au profit ou sous la direction d'un groupe terroriste. Ils ont plaidé non coupables aux quatre accusations, et reviendront devant le tribunal vendredi. Devant un comité sénatorial étudiant le projet de loi antiterroriste C-51 lundi, le directeur du SCRS, Michel Couombe, a déclaré que le nombre de Canadiens partis combattre en Irak et en Syrie aux côtés des djihadistes aurait augmenté d'environ 50% depuis trois ou quatre mois. Leur nombre se situerait autour de 75.

La Presse canadienne

Mohamed Fahmy recevra un nouveau passeport canadien, affirme le ministre de l'Immigration

Ottawa — Le gouvernement canadien est maintenant prêt à délivrer un passeport au journaliste Mohamed Fahmy, en attente d'un second procès controversé en Égypte.

Le passeport de l'homme de 40 ans — qui est né en Égypte et a immigré au Canada à l'adolescence avec sa famille — a été saisi par les autorités égyptiennes lorsqu'il a été arrêté au Caire en décembre 2013. Elles ne le lui ont jamais remis.

Libéré sous caution en février après un an de détention, le journaliste qui travaille pour Al-Jazeera tente depuis de recevoir un nouveau passeport canadien. Jusqu'à tout récemment, le gouvernement fédéral refusait sa demande, invoquant une de ses conditions de libération sous caution, soit l'interdiction de voyager hors d'Égypte.

Lundi, le ministre de l'Immigration, Chris Alexander, a fait savoir que la situation avait changé. Après plusieurs semaines d'interventions de certains fonctionnaires au nom de M. Fahmy, un passeport pourra lui être délivré sous peu, malgré les enjeux juridiques et les restrictions de déplacements en vigueur.

La raison du changement d'opinion gouvernemental n'a toutefois pas encore été révélée.

Joint par La Presse canadienne lundi après-midi, Moha-



HASSAN AMMAR ASSOCIATED PRESS

Le gouvernement canadien dit être prêt à délivrer un passeport à Mohamed Fahmy, toujours en Égypte.

med Fahmy a avoué ne pas avoir entendu parler des plus récents développements dans son dossier, en ajoutant que si le changement de cap du gouvernement Harper s'avère, ce sera « *la meilleure nouvelle* » jamais entendue. Son avocat canadien n'était pas non plus au courant

du revirement de situation.

Depuis sa libération sous caution, le journaliste ne dispose d'aucune pièce d'identité officielle. Cela signifie entre autres qu'il ne peut ni louer un appartement ou une voiture ni ouvrir un compte bancaire, et encore moins se marier avec sa fiancée.

M. Fahmy a d'abord été condamné à sept ans de prison en Égypte au terme d'un procès qui a été critiqué à l'échelle mondiale. Il a pu interjeter appel et un nouveau procès a été ordonné.

La Presse canadienne

PROCÈS DE MIKE DUFFY

500 \$ pour des photos de famille et des articles

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Parmi les bénéficiaires des fonds sénatoriaux de Mike Duffy se trouve aussi un de ses cousins, qui a eu droit à un chèque de 500\$ en guise de remerciement pour ses courriels dans lesquels il faisait suivre au sénateur des photos de famille et des coupures de journaux.

Le procès de Mike Duffy se penche encore cette semaine sur les fonds distribués à divers individus par Gerald Donohue, qui a eu droit à 65 000\$ en contrats par l'entremise du budget discrétionnaire du sénateur.

Puisque son cousin avait quitté l'Île-du-Prince-Édouard, David McCabe s'est mis à lui envoyer des photographies des réunions de famille, des anniversaires et des Noël manqués, des images des enfants de chacun ou de la mère de Mike Duffy, la tante de M. McCabe. En 2008, le témoin a décidé d'expédier aussi des articles de journaux locaux portant sur des enjeux de la région. Ou encore des articles sur l'équipe de soccer du fils d'un cousin, ou la victoire d'un autre lors d'un tournoi d'échec, a cité en exemple M. McCabe.

Il a précisé qu'il n'avait jamais demandé à être payé.

Mais en 2010, il a reçu un chèque de 500\$ de M. Donohue. M. McCabe ne le connaissait pas. Il a appelé son cousin sénateur. « *Il a dit que c'était pour tous les scans et les articles que je lui ai envoyés par courriel.* »

Les règles du Sénat interdisent l'embauche de membres de la famille, mais s'en tiennent à la famille immédiate. Rien sur les cousins. « *Je voulais que Mike soit une voix plus forte pour la région* », a fait valoir M. McCabe.

L'avocat de M. Duffy a argué que « *les enjeux locaux ou régionaux sont importants pour un parlementaire qui représente cette région* ».

Une année sans budget

Un autre bénéficiaire des fonds de M. Donohue, Peter McQuaid, a quant à lui rapporté avoir fait du travail de consultation pour M. Duffy et facturé le Sénat en 2009 (2887,50\$) et en 2011 (2625\$). « *C'était un chèque du gouvernement la première fois* », s'est rappelé le témoin.

Mais en 2010, il n'est pas passé par le Sénat. M. Duffy lui « *a dit à l'époque que les budgets du Sénat étaient serrés, qu'il pouvait quand même me payer,*

mais de façon différente ». M. McQuaid avait rédigé ou corrigé quelques discours pour le sénateur. Un travail « *sporadique* » cette année-là. Il a donné son prix de vive voix au sénateur. Le chèque de 2887,50\$ a été envoyé par M. Donohue, dont M. McQuaid n'avait jamais entendu parler.

C'est aussi en 2010 que M. Duffy a annulé le contrat d'un autre consultant pour s'assurer de pouvoir verser 20 000\$ de son budget à M. Donohue. Il avait ensuite réduit le contrat à 10 000\$, car il manquait de fonds, pour le rehausser à 14 000\$ en fin d'année fiscale.

M^e Bayne a répliqué que le témoin avait partagé ses conseils et de l'information avec le sénateur sur un grand nombre de sujets, et cela à un prix « *ridiculement bas* ».

Qui plus est, le Sénat a approuvé en 2009 et 2011 l'allocation de tels contrats à M. McQuaid. Même travail, même salaire. « *L'une de ces trois années, le paiement vous a soit été administré différemment, mais c'était le même travail valide relié au Sénat* », a fait valoir M^e Bayne.

Le Devoir

CAMPS D'ÉTÉ

Cet été, vivez une expérience culturelle enrichissante!

Familles d'accueil recherchées pour étudiants étrangers à Québec

Accueillez un étudiant au moment qui vous convient le mieux entre le 29 juin et le 7 août prochain.

Certains programmes sont aussi offerts durant l'année. Informez-vous!

418 254-6389
hebergement@edu-inter.net

Compensation financière entre 100 et 200 \$ /semaine

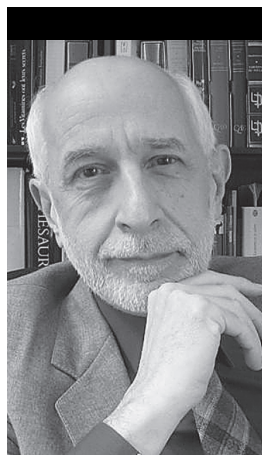
Edu-inter
Vive le français!

Louise Lapierre
DANSE CAMP
DE JOUR ARTISTIQUE
Relâche et 1^{er} 2015

ENFANTS ET ADOS
LUNDI AU VENDREDI
9H-16H
*SERVICE DE GARDE DISPONIBLE

DANSE
(JAZZ-FUNKY, HIPHOP, MODERNE, LATIN, ETC...)
THEATRE
COMEDIE MUSICALE
ATELIERS
(MAQUILLAGE, COSTUMES, DECORS, ACCESSOIRES)
SPECTACLE
GRATUIT DEVANT PARENTS ET AMIS!

MINI-STAGE INTENSIF DU 25 AU 27 JUIL 2015
www.louiselapierredanse.ca
514.521.3456



Congédié ?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

ACTUALITÉS

La règle du premier tour

MICHEL DAVID

Les principaux adversaires de Pierre Karl Péladeau dans la course à la chefferie du Parti québécois soutiennent que rien n'est encore joué et qu'un deuxième tour pourrait réserver des surprises.

Certes, rien n'est impossible et M. Péladeau a donné toutes les raisons de douter qu'il soit l'homme de la situation, mais la tenue d'un deuxième tour constituerait un précédent dans les annales politiques du Québec contemporain. Contrairement à ce qui s'est souvent produit au niveau fédéral, les principaux partis y ont toujours choisi leur chef au premier tour, que ce soit par l'intermédiaire de délégués ou au suffrage universel des membres.

Au PLQ, cela a été le cas de Georges-Émile Lapalme (1950), Jean Lesage (1958), Robert Bourassa (à deux reprises, 1970 et 1983), Claude Ryan (1978) et Philippe Couillard (2013), tandis que Daniel Johnson et Jean Charest ont été élus sans opposition. Au PQ, Pierre Marc Johnson (1985) et André Boisclair (2005) l'ont aussi emporté au premier tour, tandis que René Lévesque, Jacques Parizeau,

Lucien Bouchard, Bernard Landry et Pauline Marois n'ont pas eu d'opposants.

A l'Union nationale, Daniel Johnson a battu Jean-Jacques Bertrand au premier tour en 1961, mais ce dernier lui a succédé sans congrès en 1968. En 1959 et en 1960, Paul Sauvé et Antonio Barrette ont également été cooptés. La règle a failli connaître une première exception en 2009, quand les membres de l'ADQ ont dû choisir un successeur à Mario Dumont. Gilles Taillon l'a emporté par une seule voix.

◆ ◆ ◆

Le dernier sondage Léger Marketing-*Le Devoir*, effectué entre le 6 et le 9 avril, accordait 59 % des intentions de vote des électeurs péquistes à Pierre Karl Péladeau, loin devant Alexandre Cloutier (13 %), Bernard Drainville (9 %) et Martine Ouellet (4 %); 13 % étaient indécis.

Il est vrai que les électeurs péquistes ne reflètent pas nécessairement l'opinion des membres du PQ, qui auront seuls de droit de vote, de sorte que l'issue du scrutin pourrait être très différente. Les expériences passées ont toutefois démontré une remarquable concordance.

A la mi-octobre 2005, Léger Marketing avait crédité André Boisclair de 53 % des intentions de vote des électeurs péquistes, devant Pauline Marois (25 %) et Richard Legendre (13 %). Le 15 novembre suivant, il s'est avéré que 53 % des membres du PQ avaient bel et bien voté pour M. Boisclair, 30,5 % pour M^{me} Marois et 7,4 % pour M. Legendre.

Au début de février 2013, Léger Marketing accordait 43 % des intentions de vote des électeurs libéraux à Philippe Couillard, devant Raymond Bachand (17 %) et Pierre Moreau (8 %). À la mi-mars, les délégués au congrès du PLQ avaient voté encore plus massivement pour M. Couillard, élu avec 58,5 % des voix. La surprise avait été la deuxième place de M. Moreau qui, avec 22 %, avait relégué M. Bachand à la troisième (9,5 %).

De façon générale, les partis ont également choisi comme chef celui qui était le plus apprécié dans l'ensemble de la population, comme l'est présentement M. Péladeau. La grande exception a été la première élection de Robert Bourassa qui, en 1970, était relativement peu connu. Le plus populaire était plutôt l'ancien ministre de la Justice dans le gouvernement Lesage, Claude Wagner, qui n'avait pourtant recueilli que 28,7 % des voix au congrès, contre 53,1 % en faveur de M. Bourassa, soutenu par l'establishment du parti.

◆ ◆ ◆

Si l'écrasante majorité des électeurs péquistes (72 %) croient que Pierre Karl Péladeau est le plus susceptible de réaliser la souveraineté, on peut penser que c'est aussi l'avis des membres. Face à cet espoir, les défauts qu'on peut lui trouver ne font pas le poids. Pas plus que la consommation de cocaïne d'André Boisclair n'avait empêché les militants de voir en lui la fontaine de jouvence qui allait assurer la pérennité du PQ.

En réalité, l'objectif de la lutte de plus en plus dure pour la deuxième place qui oppose Alexandre Cloutier et Bernard Drainville n'est sans doute pas d'incarner l'alternative à PKP dans la perspective d'un deuxième tour, mais plutôt de se positionner pour la prochaine course. Devenir chef du PQ est la partie la plus facile pour lui, gagner la prochaine élection sera une autre paire de manches, sans parler du référendum.

Au PQ, ils sont plusieurs à croire qu'il n'y arrivera pas et qu'il préférera retourner à ses affaires plutôt que de poireauter pendant quatre ans dans l'opposition. Dans trois ans et demi, le poste de chef pourrait donc être à nouveau vacant. Il suffit d'être patient. Après tout, Bernard Landry et Pauline Marois ont dû patienter 16 et 22 ans après leur première tentative.

mdavid@ledevoir.com



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Les partis de l'opposition ont accusé les libéraux de recourir à la « méthode Harper », lundi, avec l'utilisation de la procédure exceptionnelle du bâillon.

PROJET DE LOI 28

Les libéraux accusés de se « harperiser »

Le PQ et la CAQ ont tenté d'empêcher l'utilisation du bâillon, mais en vain

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

Les partis d'opposition à l'Assemblée nationale ont accusé lundi le gouvernement libéral de « harperiser » la vie politique québécoise en coupant court aux débats parlementaires à coups de bâillons et de projets de loi « mammouth ».

« Ce n'est pas parce qu'un gouvernement est majoritaire que ça lui donne le droit d'être autoritaire », a lâché l'élue solidaire Françoise David à quelques heures de l'adoption sans débats du projet de loi 28. « Deux bâillons en trois mois [projets de loi 10 et 28], ça annonce quoi pour les trois prochaines années ? » a-t-elle demandé.

À l'extérieur, quelques dizaines de manifestants prenaient part à une procession funèbre de la démocratie québécoise.

Le chef de l'opposition officielle, Stéphane Bédard, a reproché au gouvernement libéral de faire un geste « ignoble » en déclenchant la procédure législative d'exception après seulement une dizaine d'heures d'étude article par article du projet de loi 28, défendu par le ministre des Finances, Carlos Leitão. « On est en train littéralement de harperiser notre Parlement », a-t-il dénoncé lors de la période de questions et de réponses orales. D'ailleurs, l'étude des 337 articles du projet de loi suivait un rythme normal en commission parlementaire, selon les trois formations politiques d'opposition. Celles-ci ont toutes réfuté les accu-

sations d'obstruction du Parti libéral du Québec.

Le Parti québécois et la Coalition avenir Québec ont tenté de convaincre le président de l'Assemblée nationale, Jacques Chagnon, d'empêcher le recours au bâillon afin d'adopter à toute vapeur un projet de loi prévoyant la modification d'environ 60 lois québécoises, mais sans succès.

Le règlement de l'Assemblée nationale empêche l'utilisation de la procédure législative d'exception pour plus d'un projet de loi, ont-ils rappelé. « Le gouvernement a profité de la loi sur le budget pour inclure quatre autres projets de loi qui portent sur des décisions controversées du gouvernement libéral, mais qui ne sont aucunement liés au budget 2014 », a soutenu M. Bédard.

« Le fait qu'un projet de loi contienne plus d'un principe ne rend pas une motion de procédure d'exception irrecevable », a tranché M. Chagnon. « Bon, bien, alors tout le programme législatif d'un gouvernement pourrait être dans une loi. Bonjour si on adopte ce principe ! Et on pourrait le passer dans un bâillon », a alors fait valoir la leader parlementaire du PQ, Agnès Maltais.

Le leader parlementaire de la CAQ, François Bonnardel, a également accusé les libéraux de vouloir museler les élus des partis d'opposition. « Honte à vous », a-t-il lancé, balayant du regard les élus libéraux assis face à lui dans le Salon bleu.

Modulation des tarifs de garde

La nouvelle « Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du

discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 » renferme notamment la nouvelle grille tarifaire des services de garde éducatifs à l'enfance, modulée en fonction des revenus des parents.

La grande majorité des parents devront payer de quelques cents à 12,70 \$ par jour en sus de la contribution de base de 7,30 \$ exigée actuellement par les centres de la petite enfance (CPE), les services de garde en milieu familial et les garderies privées subventionnées. En contrepartie, le gouvernement du Québec touchera des recettes supplémentaires de 14 millions par mois ou de 168 millions par année.

Tout délai dans l'adoption du projet de loi 28 prive l'État de 1 million de dollars par jour, a répété le premier ministre Philippe Couillard lundi. « Le principe de ce projet de loi, il se résume à un l apostrophe et deux mots : "Équilibre budgétaire" », a-t-il martelé.

Le chef de la CAQ, François Legault, a égratigné M. Couillard pour avoir renié sa parole en promettant d'alléger le fardeau fiscal des Québécois une fois au pouvoir. En tirant vers le haut les tarifs de garde, « il vient rompre une promesse importante », a-t-il déploré.

Le Devoir

Lire aussi • Tentation du mammouth. L'éditorial d'Antoine Robitaille. *Page A 6*

COURSE À LA CHEFFERIE DU PARTI QUÉBÉCOIS

Lisée a réussi à amasser 26 000 \$ jusqu'à aujourd'hui

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

Le député de Lac-Saint-Jean, Alexandre Cloutier, s'est hissé au deuxième rang des plus grands collecteurs de dons dans la course à la direction du Parti québécois. Il y a délogé au cours des dernières semaines le député de Marie-Victorin, Bernard Drainville.

A moins d'un mois du scrutin, M. Cloutier a amassé des dons totalisant quelque 65 000 \$, soit près de 3000 \$ de plus que M. Drainville, selon les données compilées par le Directeur général des élections du Québec (DGEQ).

Sa campagne de financement a connu un engouement au fil des dernières semaines, ce qui lui a permis de combler son retard sur M. Drainville (environ 3650 \$ en date du 4 mars dernier), puis de prendre les devants.

M. Cloutier a récolté en moyenne 3790 \$ par semaine depuis le 5 mars, comparativement à 2800 \$ pour Bernard Drainville.

De son côté, le favori des sondages, Pierre Karl Péladeau, a amassé un butin de guerre de 219 395 \$, soit plus que l'ensemble de ses quatre adversaires (185 415 \$). D'ailleurs, l'élan de l'actionnaire de contrôle de Québecor ne s'est pas brisé. Il reçoit toujours plus de 15 000 \$ en dons par semaine.

Martine Ouellet a quant à elle recueilli environ 41 600 \$ à ce jour, ce qui la place au quatrième rang dans le palmarès des plus grands collecteurs de dons. Le seul non-élu de la campagne à la chefferie du PQ, Pierre Céré, demeure en queue de peloton. Il a amassé près de 16 800 \$, selon les données accessibles sur le site Web du DGEQ.

Bilan d'étape des campagnes de financement des candidats à la direction du PQ

	Sommes amassées (20 avril)	Nombre de dons	Don moyen	En moyenne, par semaine (depuis le 4 mars)
Pierre Karl Péladeau	219 396 \$	1292	170 \$	15 500 \$
Alexandre Cloutier	65 018 \$	551	118 \$	3790 \$
Bernard Drainville	62 034 \$	415	149 \$	2800 \$
Martine Ouellet	41 580 \$	429	97 \$	1500 \$
Jean-François Lisée*	26 037 \$	209	125 \$	2020 \$
Pierre Céré	16 784 \$	175	96 \$	705 \$
TOTAL	430 850 \$	3071	140 \$	

*Jean-François Lisée a abandonné la course à la direction du PQ le 23 janvier 2015

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

L'appel aux dons de Lisée entendu

À l'écart de la course, le député de Rosemont, Jean-François Lisée, a réussi à amasser plus de 2000 \$ en moyenne par semaine depuis un mois et demi. L'ex-candidat a recueilli 26 000 \$ jusqu'à aujourd'hui.

M. Lisée avait effectué des dépenses oscillant autour de 30 000 \$ avant de plier l'échine le vendredi 23 janvier dernier, a-t-il précisé dans un bref échange avec *Le Devoir* lundi.

Contrairement aux candidats toujours en lice, M. Lisée n'a pas à assumer les coûts d'entrée dans la course de 10 000 \$ exigés par le PQ, puisqu'il a annoncé son départ quelques jours à peine avant le coup d'envoi officiel de la campagne à la direction.

L'état-major du PQ fera connaître mardi un nouveau décompte des membres de la formation

politique. Celui-ci reflétera les blitz de vente de carte entrepris par les équipes des candidats au cours des derniers jours. Leurs sympathisants avaient jusqu'à mercredi dernier pour acheter une carte de membre du PQ, assortie d'un droit de vote au scrutin de mai. Chose certaine, le PQ ne rééditera pas l'exploit de la course de 2005, qui s'était soldée par l'élection d'André Boisclair. Le parti comptait environ 140 000 membres contre 70 000 membres aujourd'hui, selon des données non officielles.

Les cinq prétendants à la succession de Pauline Marois connaîtront le nombre de membres en règle ayant droit de vote seulement après la date limite pour le renouvellement des cartes, c'est-à-dire le lundi 4 mai.

Le Devoir

ACTUALITÉS

ÉTUDIANTS MEXICAINS DISPARUS

Une délégation réclame l'intervention d'Ottawa

KARL RETTINO-PARAZELLI

Hilda Legideño Vargas a toujours espoir de retrouver vivant son fils disparu il y a près de sept mois avec 42 de ses camarades mexicains, mais elle a perdu toute confiance envers son gouvernement. Elle se tourne donc vers les pays étrangers, dont le Canada, en espérant que la pression internationale fera un jour surgir la vérité.

«*Comme pères et mères de famille, nous sommes obligés de sortir du Mexique pour expliquer au reste du monde toutes les violations du gouvernement envers sa propre population*», explique d'une voix étonnamment posée la mère de Jorge Antonio, l'un des étudiants mexicains mystérieusement disparus en septembre dernier.

En compagnie de Jorge Luis Clemente Valbuena, un camarade de classe des jeunes disparus —âgés dans la jeune vingtaine —, elle sillonna le Canada jusqu'au début du mois de mai pour attirer l'attention des élus et de la population sur un dossier qui, jure-t-elle, n'est pas aussi clos que le prétend le gouvernement mexicain.

En janvier, les autorités mexicaines ont indiqué qu'à l'issue de leur enquête, elles avaient acquis la «certitude» que les étudiants disparus ont été assassinés par des membres du crime organisé, avant que leurs corps ne soient incinérés. Les restes d'un seul étudiant ont pu être identifiés.

Cette version des faits a toutefois été mise en doute par des experts légistes argentins. À la demande des familles des disparus, ceux-ci ont trouvé des irrégularités dans l'enquête gouvernementale. Plusieurs ONG ont également dénoncé une enquête basée essentiellement sur des témoignages, peut-être obtenus de force.

Confiance brisée

«*On n'a plus confiance en nos élus et notre président, parce qu'ils ont tous eu des liens avec le crime organisé*», explique M. Valbuena. Voilà pourquoi ce jeune homme espère que l'indignation de la communauté internationale forcera la tenue d'une enquête indépendante sur les circonstances de la disparition de ses pairs.

La tournée canadienne des deux Mexicains explorés s'ajoute aux démarches semblables effectuées notamment auprès du gouvernement américain et de l'Organisation des Nations unies. Au Canada, la délégation demande au gouvernement fédéral de reconnaître la crise des droits de la personne au Mexique et de retirer cet État de la liste des pays «sûrs».

M^{me} Vargas et M. Valbuena participeront mercredi à une conférence publique à l'UQAM, puis se rendront jeudi à l'Assemblée nationale, où Qué-



Hilda Legideño Vargas et Jorge Luis Clemente Valbuena veulent des réponses de leur gouvernement.

Des experts demandent l'exploration de nouvelles pistes

Des experts de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) ont demandé lundi à la police mexicaine d'explorer deux nouvelles pistes pour la recherche des 43 disparus le 26 septembre dans le sud du Mexique. Selon l'Espagnol

Carlos Beristain, l'un des experts envoyés au Mexique par la Commission, les proches des 43 étudiants de l'école normale d'Ayotzinapa ont indiqué des zones «très concrètes» pouvant être explorées utilement pour faire la lumière sur cette disparition

massive dans l'État du Guerrero. Les familles ont donné des coordonnées géographiques précises sur une zone, tandis qu'une seconde localisation «pourrait avoir été utilisée» dans la disparition, a-t-il dit sans autres détails.

Agence France-Presse

bec solidaire pourrait déposer une motion d'appui. Ils prendront ensuite la direction d'Ottawa, pour témoigner mardi devant le Sous-Comité des droits internationaux de la personne. Une rencontre est déjà prévue avec des députés du NPD et des demandes ont été acheminées aux autres partis.

De toute évidence, M^{me} Vargas en a contre le gouvernement de son pays, mais elle demeure

une fière Mexicaine. «*Nous sommes de vrais Mexicains. Celui qui ne l'est pas, c'est le gouvernement qui ne défend pas son propre pays*», lance-t-elle sans hausser le ton, arborant un chandail sur lequel apparaît le visage du fils qu'elle espère revoir un jour.

Le Devoir

DÉPASSEMENTS DE COÛTS

Québec interviendra à l'école Saint-Gérard

PHILIPPE ORFALI

Après avoir répété *ad nauseam* à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) de se débrouiller afin de réduire le coût de la reconstruction de l'école primaire Saint-Gérard, dans Villeray, Québec s'apprête à intervenir directement pour sortir de l'impasse, a appris *Le Devoir*.

Alors qu'il reste moins d'une semaine pour que la CSDM présente son appel d'offres afin de reconstruire l'école primaire Saint-Gérard d'ici septembre 2016, des experts du ministère de l'Éducation interviendront au cours des prochaines heures auprès de la commission scolaire, pour lui «*offrir l'appui nécessaire afin de mener à terme le projet dans les échéanciers et le budget*», selon le député libéral Gerry Sklavounos.

Le torchon brûle depuis des mois entre le gouvernement et la CSDM, dont le projet de reconstruction du bâtiment s'élève à 20 millions de dollars, alors que le budget n'est que de 16 millions. Québec a toujours refusé d'accroître le budget du projet. Les enfants de Saint-Gérard sont sans école depuis près de trois ans, soit depuis la découverte de moisissures dans l'ancien édifice, qui a été détruit depuis. Le problème est avant tout «politique» et résulte de la relation tendue entre le gouvernement libéral et la présidente de la CSDM, Catherine Harel Bourdon, a estimé la mairesse de l'arrondissement Villeray, Anie Samson. «*Je ne peux que me réjouir que les deux partis s'assoient enfin à la même table*, a-t-elle indiqué. *J'espère qu'ils n'oublieront pas, pendant leurs négociations, que tout ça se fait pour des enfants. On a hâte que le dossier se règle.*»

La présidente de la CSDM se dit pour sa part «ravie» de savoir que le ministre de l'Éducation, François Blais, est prêt à collaborer pour la construction, dans les temps voulus, de la nouvelle école. «*Si les experts du ministère sont capables de trouver 4 millions de dollars et que ça se fait dans les temps, on en est très contents. Ça fait depuis janvier qu'on veut s'asseoir avec eux*», a affirmé M^{me} Harel Bourdon.

Président du conseil d'établissement de Saint-Gérard, Philippe Bussière se dit lui aussi soulagé de voir que l'appel d'offres ira de l'avant d'ici la semaine prochaine.

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE - C.c.Q. art 795

Avis est par les présentes donné que l'inventaire des biens de feu Monsieur Anselme Leblanc, en son vivant de Longueuil, décédé le 21 décembre 2014, peut être consulté par les intéressés à l'Étude de Me Pierre-Bernard Labelle, notaire, 1265, rue Barri, bureau 930, Montréal, Québec, H2L 4X4.

QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE

faites les premiers pas
514 939-0202
www.portage.ca

PORTAGE
Pour vaincre la toxicomanie

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Prenez Avis de la clôture de l'inventaire des biens de Feue Aline Strasbourg, décédée le 4 janvier 2015, en son vivant résidant au 7095 Boul. Gouin Est, App. 935, Montréal, Qc, lequel inventaire peut être consulté par tout intéressé à l'étude de Me Daniel Thérêt, notaire pratiquant au 3095, Boul. Dagenais Ouest, Laval, Qc, H7P 1T8. Serge Neveu, liquidateur

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Prenez avis de la clôture d'inventaire des biens de la succession de Gillias Favreau, en son vivant domicilié au 2254, Boul. des Pins, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Québec, J0N 1P0, décédé le 4 août 2014, lequel inventaire peut être consulté par les intéressés à l'étude de la notaire soussignée au 2183, Boul. des Laurentides, suite 215, Laval, Québec, H7K 2J3. Me Geneviève Drolet, notaire

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
No : 705-17-005998-156
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre civile)
PATRICK BISSONNETTE et
SERGE BISSONNETTE, De-
mandeurs

C.
MICHEL LEMIRE, autrefois domicilié et résidant à une adresse inconnue dans la municipalité de Saint-Alexis-de-Montcalm (Québec) J0K 1T0, district de Joliette et HÉRITIERS DE CHARLES ANDRÉ GAUDREAU, autrefois domicilié et résidant au 17, Mont Bleu, app. 2, Gatineau (Québec) J8Z 1H9, district de Gatineau et HÉRITIERS DE GEORGES THIBOUTOT, autrefois domicilié et résidant au 6670, L'Assomption, Montréal (Québec) H1T 2N1, district de Montréal, Défendeurs et al.

PAR ORDRE DU TRIBUNAL
Avis est donné à MICHEL LEMIRE, aux HÉRITIERS DE CHARLES ANDRÉ GAUDREAU, ainsi qu'aux HÉRITIERS DE GEORGES THIBOUTOT, défendeurs, que les demandeurs ont déposé au greffe de la Cour supérieure du district de Joliette une requête introductive d'instance et une requête amendée. Une copie de ces deux requêtes et des avis à la partie défenderesse a été laissée à leur intention, au palais de justice de Joliette situé au 200, rue Saint-Marc à Joliette, province de Québec. Il est ordonné aux défendeurs de comparaître dans un délai de 30 jours de la publication de la présente ordonnance.

À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.
Soyez aussi avisés que la requête introductive d'instance et la requête amendée seront présentées pour décision devant le tribunal le 18 juin 2015 à 9 h 00 en la salle 2.00 du palais de justice de Joliette.
À Joliette, le 15 avril 2015
Louise Bonin
Greffière adjointe de la Cour supérieure district de Joliette
Lévesque & associés s.e.n.c.r.l. (Me Daniel Grandin)
1088, rue Saint-Jérôme, Saint-Lin-Laurentides (Qc) J5M 2V5
Tél: (450) 439-2358
Procureurs des demandeurs

Prenez avis que la personne morale sans but lucratif ÉPARTS / LIAISONS ÉTUDES ET PRATIQUES DES ARTS demandera au registre des entreprises du Québec la permission de se dissoudre.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS (Article 102(4))
DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE
GestMag Ltée
2-3275 rue Jean Talon E, Montréal,
DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

Avis est par les présentes donné que la faillite de GestMag Ltée, est survenue le 17^e jour d'avril 2015 et que Ginsberg, Gingras & Associés inc. a été nommée syndic à l'actif de la faillite par le Séquestre Officiel, sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou sous réserve de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.

La première assemblée des créanciers de la faillite sera tenue le 7 mai 2015 à 13h00 à notre bureau situé au 1001, boul. Maisonneuve est suite 525, Montréal, Québec.

Signé à St-Jérôme, ce 17^e jour d'avril 2015.

Tania Daher, CIRP, SYNDIC
55, rue Castonguay, local 101
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 2H9
Téléphone (450) 432-3563
Sans frais : (877) 356-3563
Télécopieur (450) 432-6358

Syndics de faillite, professionnels de la réorganisation
GATINEAU • MONTRÉAL • OTTAWA
VERDUN • QUÉBEC • RIMOUSKI • ST-JÉRÔME

Avis public

Montréal

Avis est donné qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération aura lieu :

Date **le jeudi 30 avril 2015, à 17 h**
Lieu Salle du conseil de l'hôtel de ville 275, rue Notre-Dame Est (métro Champ-de-Mars)

Avis est également donné, conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) que le rapport financier, y compris les rapports du vérificateur de la Ville de Montréal et du vérificateur externe sur les états financiers de la Ville, pour l'exercice financier 2014, seront déposés à cette séance.

Une période de questions du public est prévue au début de l'assemblée. Les personnes qui désirent poser des questions doivent se présenter entre 15 h et 16 h 30 au rez-de-chaussée de l'édifice Chaussegros-de-Léry situé au 303, rue Notre-Dame Est pour obtenir un numéro d'inscription. Toutefois, les personnes à mobilité réduite peuvent se présenter à l'hôtel de ville, situé au 275, rue Notre-Dame Est, en utilisant l'accès situé au 510, rue Gosford. Le tirage au sort déterminant l'ordre dans lequel les personnes pourront poser leur question se déroulera au 303, rue Notre-Dame Est à compter de 16 h 30. Il est impératif d'avoir en sa possession une preuve d'identité avec photo aux fins de son inscription. À défaut, une personne ne pourra être inscrite. Les personnes inscrites recevront une carte d'identification qui leur permettra d'accéder à la salle du conseil municipal afin de pouvoir poser leur question.

Les personnes inscrites à la période de questions ainsi que les personnes intéressées à assister aux délibérations du conseil accèdent à l'hôtel de ville par la porte du côté est (510, rue Gosford).

La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande FM de votre baladeur. De plus, un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives est offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes. Veuillez communiquer, au moins 3 jours ouvrables à l'avance, au 514-872-3142.

Montréal, le 21 avril 2015

Le greffier de la Ville,
M^{re} Yves Saindon

Chambre de la Sécurité Financière

AVIS DE RADIATION TEMPORAIRE

SYNDIQUE c. ANNIE CHAUSSÉ
CD00-1036

Prenez avis que Mme Annie Chausse (certificat 106976), section Haute Yamaska, a plaidé coupable de ne pas avoir agi en conseillère consciencieuse en laissant des clients souscrire des contrats de fonds distincts par l'entremise d'un autre conseiller sachant que ce dernier était radié provisoirement (2 chefs); d'avoir fait des déclarations et attestations fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur auprès de l'assureur en apposant sa signature comme conseillère sur des formulaires de souscription pour des contrats de fonds distincts, alors qu'elle n'avait jamais rencontré les clients (2 chefs); de ne pas s'être assurée que les informations transmises à des clients par son cabinet ne soient pas fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur (2 chefs). Ces infractions sont survenues d'août à novembre 2012.

Le 11 mars 2015, le comité de discipline a, entre autres, radié Mme Chausse pour une période de trois mois, laquelle a débuté le 11 avril 2015 et se terminera le 11 juillet 2015. Il lui est strictement interdit d'accomplir tout acte relatif aux activités de représentant pendant cette période.

Rosa Abreu
Secrétaire adjointe du comité de discipline

Avis public

Montréal

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS
Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 23 mars 2015, a adopté les règlements suivants :

15-026 Règlement autorisant un emprunt de 11 150 000 \$ afin de financer l'acquisition de feux de circulation, d'équipement de signalisation ainsi que de lampadaires
15-029 Règlement autorisant un emprunt de 8 300 000 \$ afin de financer l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier
15-030 Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer la première phase de la mise à niveau de l'éclairage de rues
15-031 Règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction et de réaménagement de l'avenue Papineau, entre les rues Louvain et Crémazie
15-032 Règlement autorisant un emprunt de 66 600 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel

Tous ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 13 avril 2015. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 21 avril 2015

Le greffier de la Ville,
M^{re} Yves Saindon

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES
HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340
Sur Internet :
www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres
Courriel : avisdev@ledevoir.com

Avis public

Montréal

Avis est donné qu'une assemblée ordinaire du conseil municipal aura lieu :

Date **le lundi 27 avril 2015, à 13 h**
Lieu Salle du conseil de l'hôtel de ville 275, rue Notre-Dame Est (métro Champ-de-Mars)

Avis est également donné, conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) que le rapport financier, y compris les rapports du vérificateur de la Ville de Montréal et du vérificateur externe sur les états financiers de la Ville, pour l'exercice financier 2014, seront déposés à cette séance.

Veuillez noter que la période de questions du public n'aura pas lieu au début de l'assemblée mais à 19 h. Les personnes qui désirent poser des questions doivent se présenter entre 17 h et 18 h 30 au rez-de-chaussée de l'édifice Chaussegros-de-Léry situé au 303, rue Notre-Dame Est pour obtenir un numéro d'inscription. Toutefois, les personnes à mobilité réduite peuvent se présenter à l'hôtel de ville, situé au 275, rue Notre-Dame Est, en utilisant l'accès situé au 510, rue Gosford. Le tirage au sort déterminant l'ordre dans lequel les personnes pourront poser leur question se déroulera au 303, rue Notre-Dame Est à compter de 18 h 30. Il est impératif d'avoir en sa possession une preuve d'identité avec photo aux fins de son inscription. À défaut, une personne ne pourra être inscrite. Les personnes inscrites recevront une carte d'identification qui leur permettra d'accéder à la salle du conseil municipal afin de pouvoir poser leur question.

Prenez note qu'en prévision de la séance du mardi 28 avril 2015, la période d'inscription débutera à 8 h 30 et le tirage au sort se déroulera à compter de 9 h, et ce, au même endroit, soit dans l'édifice Chaussegros-de-Léry situé au 303, rue Notre-Dame Est.

Les personnes inscrites à la période de questions ainsi que les personnes intéressées à assister aux délibérations du conseil accèdent à l'hôtel de ville par la porte du côté est (510, rue Gosford).

La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande FM de votre baladeur. De plus, un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives est offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes. Veuillez communiquer, au moins 3 jours ouvrables à l'avance, au 514-872-3142.

Montréal, le 21 avril 2015

Le greffier de la Ville,
M^{re} Yves Saindon

ACTUALITÉS

CONTRATS

Projet Montréal réclame la fin des dépôts de dernière minute

JEANNE CORRIVEAU

Depuis l'élection de Denis Coderre en novembre 2013, les élus montréalais ont eu à se prononcer sur des contrats totalisant 170 millions de dollars sans avoir eu le temps nécessaire pour les analyser, estime Projet Montréal. L'opposition réclame de l'administration qu'elle remette aux membres du conseil municipal l'ensemble des documents au moins trois jours à l'avance.

Lors de la dernière assemblée du conseil municipal, l'administration Coderre a soumis aux votes des élus un contrat de 98,9 millions pour l'achat d'un système d'ozonation des eaux usées. Le projet avait été présenté en matinée en conférence de presse et, quelques heures plus tard, le conseil municipal devait y donner son approbation.

Projet Montréal a demandé, en vain, que le dossier soit reporté à la séance du mois suivant afin que les élus puissent prendre une décision éclairée. Leur requête a été rejetée, le leader de la majorité, Francesco Miele, alléguant que les élus pouvaient lire le dossier avant que le point à l'ordre du jour soit discuté. Les élus de Projet Montréal ont voté contre l'octroi du contrat, par principe.

Le conseiller de Projet Montréal, Guillaume Lavoie, croit que les dépôts de dossiers

séance tenante et le recours aux « papillons » devraient être limités aux affaires urgentes.

Motion

Depuis que Denis Coderre est au pouvoir, Projet Montréal estime à douze le nombre de dossiers déposés à l'ouverture du conseil municipal et impliquant l'injection de fonds. Parmi eux, outre le dossier d'ozonation, figurent des ententes de 29,2 millions avec Bixi Montréal et de 12 millions avec la Société du parc Jean-Drapeau. « *Je suis convaincu que les contribuables souhaitent qu'au minimum, on lise les contrats qu'on octroie en leur nom* », a fait valoir Guillaume Lavoie.

Dans des villes comme Paris et Lyon, la loi requiert le dépôt des documents cinq jours avant le jour du conseil, faute de quoi le dossier ne peut être débattu, a expliqué M. Lavoie. Toronto et New York ont des règles similaires.

Dans une motion qui sera déposée au conseil du 27 avril, Projet Montréal demande que tous les documents pertinents aux sujets inscrits à l'ordre du jour soient accessibles au moins trois jours à l'avance.

Au cabinet du maire Coderre, on indique que l'administration fera connaître sa position à ce sujet lorsque la motion sera discutée au conseil.

Le Devoir

COLLECTE DES ORDURES À QUÉBEC

La privatisation mise en cause par l'opposition

ISABELLE PORTER

à Québec

L'opposition à la Ville de Québec en remet dans le dossier controversé des poubelles et plaide que la privatisation de la collecte des ordures dans la capitale a été une erreur coûteuse.

« *La Ville a probablement fait une grosse erreur de privatiser les déchets* », a déclaré le chef Paul Shoiry avant la séance du conseil.

Selon ses calculs, la privatisation a coûté 12,2 millions de dollars à la Ville de Québec depuis 2009. Cela comprend la hausse de coûts du service et les frais liés au conflit que cela a entraîné avec les cols bleus. L'opposition souligne en outre qu'une étude des HEC comparant les services municipaux montrait que la hausse des coûts du service avait été beaucoup plus forte à Québec qu'ailleurs.

Pendant la séance du conseil, le responsable du dossier, Steeve Verret, a rétorqué que l'étude comparait des réalités distinctes puisque Québec donnait plus de services qu'ailleurs (auprès des commerces notamment) et que le piteux état de ses garages en 2009 rendait la privatisation plus économique que le maintien du service à l'interne.

Par ailleurs, la privatisation n'a pas de lien direct avec les difficultés récentes de la Ville à imposer des changements dans son système de collecte. Or, M. Shoiry croit qu'elle va en empirer les répercussions puisque la ville doit actuellement négocier avec son sous-traitant pour s'adapter aux critiques de la population.

Le maire change de sujet

Interrogé là-dessus par les médias, le maire Régis Labeaume s'est montré excédé.

MMA: ils plaident non coupables

Lac-Mégantic — Trois ex-employés de la Montreal, Maine and Atlantic Railway (MMA) ainsi que la compagnie elle-même ont plaidé non coupables, lundi, aux 47 accusations de négligence criminelle à la suite de la catastrophe ferroviaire de Lac-Mégantic, le 6 juil-

let 2013. La Couronne a décidé de déposer un acte d'accusation directe contre le conducteur de locomotive Thomas Harding, le contrôleur ferroviaire Richard Labrie, le cadre Jean Demaitre et la compagnie ferroviaire. Cette procédure permet de passer outre à l'enquête préliminaire et les accusés ont donc été cités directement à procès, le 8 septembre.

La Presse canadienne



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le secteur du transport occupe toujours une part très importante du bilan de GES du Québec.

Les émissions de GES du Québec ont augmenté entre 2012 et 2013

ALEXANDRE SHIELDS

Les émissions de gaz à effet de serre du Québec ont connu une hausse d'un million de tonnes entre 2012 et 2013, révèle le bilan déposé par le gouvernement fédéral auprès des Nations unies. Les secteurs miniers et industriels y sont pour beaucoup dans cette augmentation.

Les données sur les émissions québécoises de gaz à effet de serre (GES) précisent que celles-ci sont passées de 81,6 à 82,6 millions de tonnes entre 2012 et 2013. Ce chiffre est inscrit dans la communication nationale sur les changements climatiques. Ce document a été déposé dans le cadre des exigences de déclaration en vertu de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

Le rapport donne d'ailleurs des détails par secteur. On constate ainsi que le secteur minier a vu sa production de GES passer de 655 000 tonnes à 1,08 million de tonnes entre 2012 et 2013. Il s'agit d'un bond de 425 000 tonnes. Entre 2011 et 2013, période de boom minier au Québec, les GES de l'industrie ont connu une croissance de 594 000 tonnes.

Les industries manufacturières ont quant à elles vu leur bilan de GES s'alourdir de 580 000 tonnes, selon les données du fédéral. Mais comme pour le secteur minier, les émissions du secteur manufacturier évoluent en dents de scie depuis quelques années. Ces dernières ont globalement reculé, si on les compare aux données du début des années 2000.

Sans surprise, le secteur du transport occupe toujours une part très importante du bilan du Québec, avec des émissions moyennes de près de 35 millions de tonnes, et ce, depuis une décennie. Celles des alumineries avoisinent les six millions de tonnes, en légère baisse depuis quelques années.

Objectif 2020

Les données du gouvernement canadien diffèrent de celles publiées récemment par le gouvernement du Québec. Dans un bilan de l'année 2012 rendu public le 11 avril dernier, le ministre David Heurtel soulignait que les émissions du Québec avaient atteint 78 millions de tonnes d'équivalent CO₂.

La différence entre les deux chiffres s'explique en partie par le changement du calcul du « potentiel de réchauffement planétaire » du méthane dans les données du fédéral. Ce gaz à effet de serre est plus puissant que le CO₂, et le gouvernement a revu à la hausse son impact sur les émissions des provinces.

Les deux bilans permettent toutefois de dégager une baisse d'environ 8% des émissions de GES au Québec depuis 1990. L'objectif est fixé à une baisse de 20%, par rapport à 1990, d'ici 2020. Le gouvernement Couillard a d'ailleurs bon espoir d'y parvenir, notamment grâce au marché du carbone.

La cible québécoise sera difficile à atteindre, estime pour sa part le porte-parole de

la campagne climat de Greenpeace, Patrick Bonin. Il souligne que les émissions du Québec évoluent en dents de scie depuis quelques années. « *Les émissions du secteur des transports ne sont pas sous contrôle au Québec, et de nombreux projets polluants pourraient voir le jour* », ajoute-t-il.

Il évoque la cimenterie de Port-Daniel, qui devrait générer à elle seule deux millions de tonnes de GES annuellement. Le développement du Plan Nord pourrait aussi, selon lui, alourdir le bilan québécois. Même chose si Québec ouvre la porte au gaz de schiste. Selon le rapport du

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, cette industrie pourrait à elle seule faire grimper les émissions de 23%, fuites « fugitives » qui surviennent une fois les puits « fermés ».

Le bilan déposé aux Nations unies fait aussi état de la hausse marquée des émissions de GES de l'Alberta. Celles-ci dépassaient, en 2013, les émissions combinées du Québec et de l'Ontario. A elles seules, les émissions « fugitives » du secteur pétrolier et gazier dépassent le total de tout le secteur des transports au Québec.

Le Devoir

COUPES À LA CSDM

L'opposition fustige les libéraux

PHILIPPE ORFALI

Les vagues successives de compressions budgétaires imposées aux commissions scolaires par Québec sont la cause de la disparition de 30 postes de conseillers pédagogiques à la Commission scolaire de Montréal (CSDM), ont martelé lundi les partis d'opposition.

La CSDM s'apprête à abolir 30 postes de conseillers pédagogiques, dont le rôle est de fournir outils et conseils aux enseignants. La réduction de leur nombre aura donc un impact très réel sur les services aux élèves, selon le porte-parole de la Coalition avenir Québec en matière d'éducation, Jean-François Roberge. L'enseignant de formation déplore par ailleurs que Québec ait imposé plusieurs vagues de compressions, pour ensuite annoncer, la semaine dernière, la réforme des commissions scolaires québécoises. Un « *illogisme* », selon lui. « *Ils procèdent à l'envers en coupant d'abord, réformant ensuite. Ce problème s'applique partout, pas juste à la CSDM* », dit-il.

La porte-parole du Parti québécois, Nicole Léger, juge quant à elle que la CSDM a déjà vu son budget réduit à sa plus simple essence. « *Le gouvernement laisse l'odieuse de ces coupes aux commissions scolaires. C'est mentir que de dire que ça n'a pas de répercussions sur les élèves*. »

Le ministre François Blais a pour sa part refusé la demande d'entrevue du Devoir.

Le Devoir

Devenez
un Ami
du Devoir
et soutenez le seul
journal indépendant
québécois.

Faites un don

www.lesamisdudevoir.com

Les Amis du Devoir

ÉDITORIAL

BÂILLON À QUÉBEC

Tentation du mammoth

La réforme parlementaire de 2009 à l'Assemblée nationale a eu pour effet de diminuer l'utilisation du bâillon par l'exécutif. Celui que le gouvernement Couillard a choisi de faire avec le projet de loi « mammoth » 28 pourrait constituer un précédent nocif, car il comporte une tentative de contourner cette saine réforme adoptée à l'unanimité.

Il faut relire les déclarations outrées de décembre 2013 de Jean-Marc Fournier et de Pierre Moreau. Respectivement chef de l'opposition et leader parlementaire, ils s'étaient indignés du bâillon que l'éphémère gouvernement Marois avait imposé pour le projet de loi sur les mines: «*Quand on fait un bâillon contre les Québécois, ce n'est pas une bonne nouvelle, puis c'est normal qu'on soit fâchés [...]. Ce n'est pas quelque chose qui est normal, même si le gouvernement pense que c'est la seule façon de faire: [...] on va leur passer ça dans la gorge!*», s'égosillait M. Fournier. Pour sa part, M. Moreau pourfendait la mesure, car elle conduisait les députés à «*travailler tout croche*» en exigeant plus de temps pour étudier ce projet de loi, soulignant qu'il contenait «*127 articles*».

Or, le projet de loi 28 (dont le titre est « loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 ») en comporte 337! Du reste, ce même projet de loi modifie quelque 60 lois et comprend plusieurs « principes » très différents.

C'est en cela qu'il peut être qualifié de « mammoth ». Sous couvert de « retour à l'équilibre budgétaire », le gouvernement a concocté une sorte de poutine législative. Avec celui-ci, il abolit

les CLD et les CRE, instaure la modulation des tarifs de garderie, réduit la rémunération des pharmaciens. Trois mesures qui, concédons-le, ont peut-être rapport avec l'équilibre des finances, mais dont il n'était pas question dans le budget de juin 2014. D'autres éléments du projet de loi 28 semblent encore plus éloignés de l'intitulé: il dispense désormais les minières de rendre publics le volume et la valeur du minerai extrait; il crée Capital Mines Hydrocarbures; il modifie les règles de gouvernance applicables à Fondation; il oblige le ministre des Finances à produire un rapport préélectoral sur la situation financière du gouvernement et confie «*au vérificateur général la préparation d'un rapport portant sur la plausibilité des prévisions et hypothèses*» du gouvernement. Concernant les deux dernières mesures, rappelons que les prochaines élections auront lieu en 2018. Quel rapport avec l'équilibre budgétaire en 2015-2016? En passant le projet de loi 28 sous bâillon, on contourne le règlement qui veut, à son article 182, qu'on ne règle ainsi «*qu'une seule affaire*».

Le projet de loi 20 sur l'accès aux services de santé (qui fera probablement l'objet du prochain bâillon, comme le projet de loi 10 avant lui et comme le projet de loi 13 bientôt) comporte aussi un aspect « mammoth »: il inclut la redéfinition du programme de procréation assistée. Le gouvernement Couillard s'est entiché de cette méthode. Comme s'il avait décidé d'importer au salon bleu la pratique des projets de loi fourre-tout adoptés à toute vapeur, courante dans l'Ottawa des conservateurs, pratique qui relève de l'outrage au Parlement et à l'esprit du parlementarisme.

Face à cette tentative, on se serait attendu à plus de vigilance de la part du président Jacques Chagnon, qui aurait dû taper sur les doigts du gouvernement et souligner la contradiction dans le règlement entre «*une seule affaire*» et «*plus d'un seul principe*». L'institution parlementaire — le législatif, censé être séparé de l'exécutif — ne progresse que lorsqu'elle a sur son trône un président à l'esprit indépendant.

MORTS EN MÉDITERRANÉE

Le pire peut être évité

Cimetière marin, tombeau aquatique, fosse commune, mer de souffrances..., les images les plus fortes ont servi ces dernières heures pour décrire le drame de centaines de réfugiés noyés dans la Méditerranée, victimes d'embarcations de fortune sur lesquelles des passeurs criminels les avaient entassés.

La tragédie a cours depuis maintenant plusieurs années et va en empiétant. L'Europe y a répondu en traînant les pieds. Ou plutôt, l'Italie avait trouvé une solution l'an dernier, avec son programme Mare Nostrum. Mais vu son... efficacité (!), les autres pays ont refusé de s'y associer. Faire survivre des migrants coûte cher et en attire d'autres, a-t-on constaté.

Mare Nostrum a donc été remplacé par le plus modeste programme Triton, avec des résultats à la hauteur. Le premier était axé sur le secours en mer jusqu'aux côtes libyennes, terre de non-droit où sévissent les passeurs; le second vise la surveillance des eaux italiennes. Le premier était financé à raison de 9 millions d'euros par mois; le deuxième a droit à 3 millions. Conséquence: 90 noyades de migrants durant les quatre premiers mois de 2014; plus de 1600 depuis le début de 2015. Pour éviter le pire, la preuve est donc faite: on peut agir.

Dans un monde idéal, il faudrait revenir sur les erreurs des nations occidentales au lendemain du printemps arabe, sur l'histoire même de l'implication européenne au Moyen-Orient et en Afrique. Mais l'urgence humanitaire ne se prête pas à redessiner la carte des responsabilités, pas quand la Méditerranée est devenue la route la plus meurtrière de l'immigration clandestine: un mort toutes les deux heures, a calculé *Le Monde*.

Lundi, les ministres des Affaires étrangères et de l'Intérieur des pays membres de l'Union européenne en sont au moins arrivés à un plan, qui sera discuté jeudi par les chefs d'État et de gouvernement lors d'un sommet d'urgence sur les drames migratoires de la Méditerranée. Dix actions seront sur la table, dont la lutte contre les passeurs et la répartition des réfugiés entre les 28 pays membres plutôt qu'entre les seules Italie, Grèce et Espagne, où s'échouent les migrants.

Mais pas question de reprendre une proposition structurante faite en 2013: élargir les voies légales d'immigration vers l'Europe. On préfère encore la loterie de la mer, après le filtre pratiqué par des passeurs de plus en plus gourmands, de plus en plus violents, de plus en plus affiliés à l'État islamique qui pratiquerait ainsi le génocide par voies détournées. Cela s'appelle fermer les yeux. Et cet aveuglement ne diminuera en rien le flux des illégaux qui, désespérés par la guerre et la misère, veulent plus que tout au monde accéder aux frontières européennes.

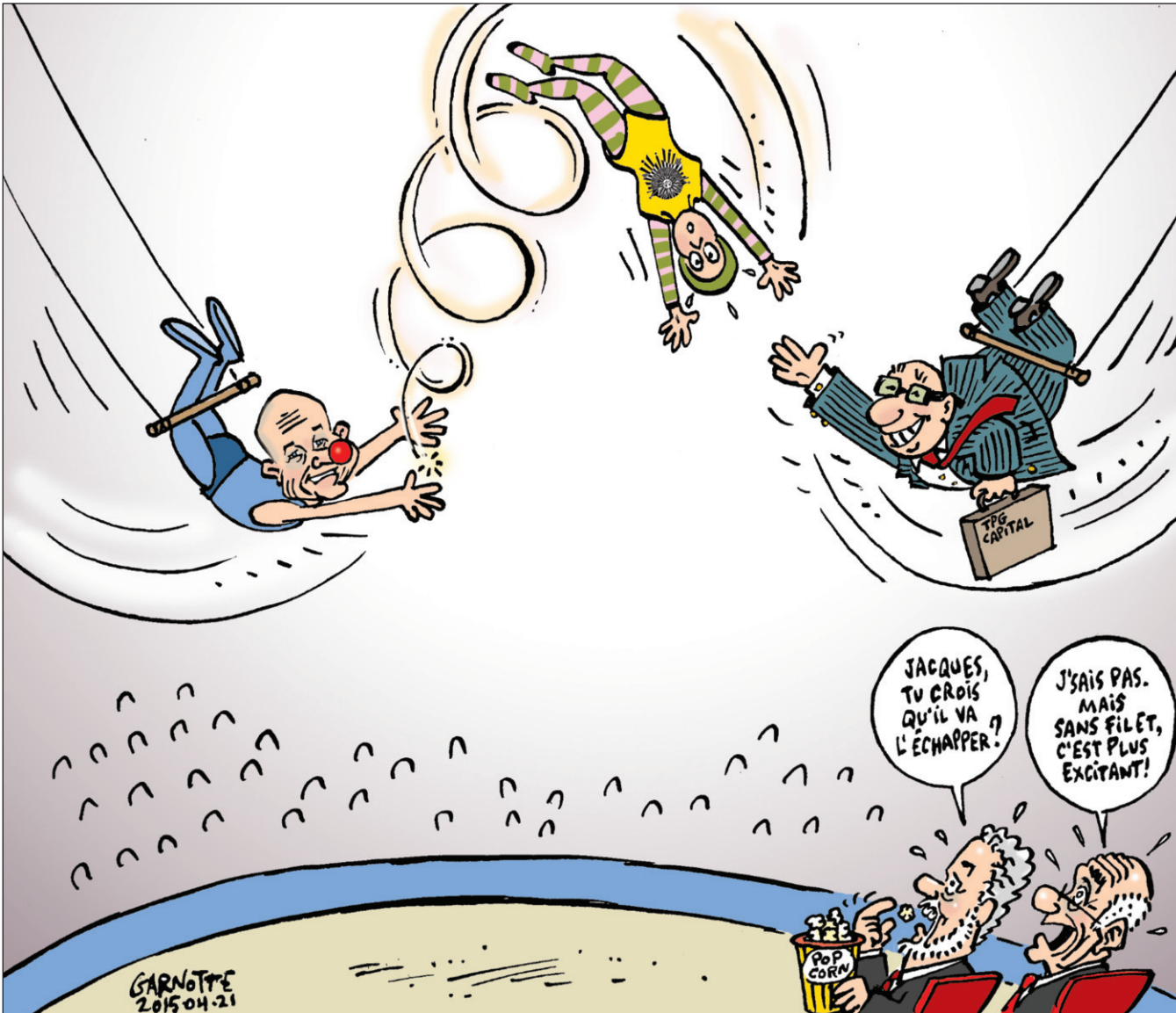


ANTOINE ROBITAILLE

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Adjoints PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Drames inqualifiables en mer

Des centaines de personnes meurent ces jours-ci, noyées ou assassinées, en Méditerranée, au large de la Sicile. Ces drames effroyables existent et perdurent depuis des années, à cause des passeurs sans scrupules et d'une coupable inertie de l'Europe, qui tourne trop souvent le regard, et des pays du Moyen-Orient et d'Afrique qui laissent partir ou encouragent le départ des migrants. Quel scandale, quel déshonneur pour l'Europe et l'humanité!

Et c'est l'Italie, dépassée par la situation, qui reçoit tant bien que mal ces naufragés ou leur dépouille... Pendant ce temps, les gouvernements palabrent, discutent d'austérité et de plans de relance! Mais l'Europe devrait d'abord retrouver son âme, enfouie dans l'indifférence et l'égoïsme. Devra-t-elle compter encore une fois sur les Américains? Quelle bien triste, décevante et inhumaine Europe!

Michel Lebel
Entrelacs, le 19 avril 2015

« Gens de mon pays », gens du Saguenay

Quelle honte en 2015 d'être associé, même de loin, à votre maire que vous semblez tellement aimer! C'est curieux, personne ne vote pour lui, mais il est réélu avec des majorités écrasantes. Votre Duplessis fait la risée du pays entier. Il est probablement le seul être de l'univers à avoir besoin d'un tribunal et de

deux niveaux d'appel pour comprendre le gros bon sens. La Cour suprême du Canada!

Vous savez, gens du Saguenay, nous ne sommes plus à l'ère des calèches. Après plus de 35 ans d'exil à Montréal, j'hésite souvent à m'afficher, à préciser mon « pays » d'origine, mes racines.

Vous connaissez l'expression: «*On peut sortir un gars du Lac ou du Saguenay, mais on peut pas sortir le Lac du gars.*» À Montréal, nous sommes tous des immigrants à quelques exceptions près. Nous venons d'Amérique du Sud, d'Europe, d'Haïti, du Vietnam, du Lac-Saint-Jean, de Gaspésie, d'Abitibi ou d'ailleurs. Même après 35 ans chez moi, à Montréal, il y a la métropole où sont nés mes garçons moitié Bleuets, et il y a chez vous. Comme des millions de néo-Québécois et de Montréalais, mes origines sont doubles.

Que de plaisir en perspective avec *Infoman* et le maire « Là-là »! Vous savez? Bien s'exprimer en 2015, c'est quand même de mise surtout quand on occupe un poste important et que l'on représente ses concitoyens. Vous vous rappelez l'ancien ministre originaire d'Alma? Ce qui est également apprécié en 2015, c'est de bien informer les gens et, surtout, de respecter leur religion.

Gilles Mercier
Montréal, le 19 avril 2015

Réflexion pour le Jour de la Terre!

Le 22 avril, c'est le Jour de la Terre. On entend souvent dire, lors de cet événement, que chaque petit geste compte

pour sauvegarder l'environnement. Mais, malgré la bonne volonté des petites actions que nous pouvons poser chaque jour, il faudra bien que de grands gestes soient aussi faits pour que l'on puisse constater un tant soit peu des changements vérifiables et concluants pour vivre dans un monde moins pollué.

À titre d'exemple, pourrait-on envisager que le mieux-être de notre monde passe par un accès gratuit aux transports en commun dans les villes? Un service public qui pourrait devenir entièrement subventionné par nos gouvernements avec l'aide du privé. Sinon, ce service pourrait être financé par les postes de péage de nos autoroutes. Mais là, on verrait sans doute une forme d'ironie ou d'affront aux automobilistes.

Force est de constater que l'un des facteurs importants de la pollution dans les villes vient du nombre de plus en plus grand de ces mêmes automobilistes. Offrir la gratuité aux utilisateurs du transport en commun aurait-il pour conséquence de créer d'autres problèmes liés à l'urbanisme, tels le manque d'espace dans les métros ou encore une demande trop forte en effectifs; trains de banlieue, autobus, transports adaptés, etc.

Je ne le crois pas, puisque cette gratuité deviendrait un incitatif pratique et économique pour bien des travailleurs, malgré les quelques inconvénients que cela pourrait amener. Et le vrai problème actuel n'est-il pas l'accroissement vertigineux du parc automobile ici même au Québec et partout dans le monde, d'ailleurs?

Yvan Giguère
Saguenay, le 20 avril 2015

L I B R E O P I N I O N

Un deuxième bain, pas un luxe

FRANÇOIS PARADIS

Député de Lévis, Coalition avenir Québec

Je tiens aujourd'hui à répondre à M^{me} Josée Boileau, qui écrit, dans son éditorial du 17 avril 2015, que la Coalition avenir Québec ne prend pas le dossier du marché noir des bains dans les CHSLD par le bon bout et que notre formation ne pense pas aux besoins des résidents. Rappelons que près de 150 000 aînés vivent en résidences privées ou dans un CHSLD.

Il ne serait pas acceptable, dans une société comme la nôtre, que seuls les aînés les plus fortunés puissent avoir accès à un deuxième bain ou une deuxième douche. Les quelques préposés aux bénéficiaires qui offriraient ces services se placent en conflit d'intérêts par rapport à cette clientèle et rien n'assure la qualité des services offerts. Il s'agit de plus de travail au noir non déclaré au fisc.

Après avoir dénoncé ce scandale, j'ai exigé plusieurs actions de la part du ministre de la Santé:

qu'il condamne publiquement cette pratique;
qu'il fasse parvenir une directive à tous les établissements pour que ça cesse;
qu'il établisse enfin une norme officielle quant à l'offre de bains dans les CHSLD.

Voilà donc l'essence du problème: il n'existe actuellement aucune norme! Selon des données de l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic, dans 23 centres de santé et de services sociaux (CSSS), il n'existait aucune norme ou directive concernant le nombre de bains par semaine et 37 CSSS avouent ne donner qu'un bain complet par semaine. Bref, il n'existe actuellement aucune norme officielle sur l'offre de bains dans les résidences pour aînés, c'est ça qui est tout à fait inacceptable. Il faut que ça change.

La Fédération des préposés aux bénéficiaires du Québec a pourtant écrit, en 2011, pour prévenir le gouvernement qu'il existait dans les résidences privées et CHSLD une industrie au noir de services

offerts en argent comptant. Cette intervention démontre que l'offre des services d'hygiène pour les aînés est insuffisante.

Bref, ça fait plus de trois ans que cette situation est connue du gouvernement et rien n'a été fait. J'ai donc aussi demandé au ministre de la Santé une enquête administrative indépendante pour faire toute la lumière sur cette situation.

Je souhaite que l'hygiène de nos aînés ne soit plus seulement qu'une histoire de scandales. Je souhaite que les aînés puissent obtenir plus d'un bain par semaine, mais certainement pas dans ces conditions. Où sont la qualité et l'équité? Le fait qu'un marché noir existe démontre justement qu'il y a un besoin et qu'il faut revoir, encadrer et bonifier l'offre des soins d'hygiène pour les aînés. Il ne faudrait pas oublier aussi que la majorité des aînés ne roulent pas sur l'or et que ces services doivent être accessibles. Un bain ou une douche, ce n'est pas un service de luxe, c'est une question de dignité et de qualité de vie.

IDÉES

«GRÈVE SOCIALE» AVORTÉE

Quand l'« action directe » aide la droite

La déroute du mouvement étudiant emportera-t-elle la gauche avec elle ?

JOSEPH YVON THÉRIAULT

Professeur de sociologie, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en mondialisation citoyenneté et démocratie, UQAM

La grève sociale annoncée par le groupe de mobilisation Printemps 2015 et l'Association pour une solidarité sociale étudiante (ASSE) n'aura pas lieu. Le mouvement étudiant croyait, à partir de son foyer le plus dur, être le point de départ d'une large mobilisation sociale (grève générale) ébranlant les politiques gouvernementales portant sur l'austérité et les hydrocarbures. Le mouvement n'a pas vraiment décollé de sa base. Il s'est même finalement retourné sur lui-même faisant de l'autoritarisme des autorités de l'UQAM et de la police son ultime combat.

Mais une telle déroute pourrait ne pas être celle du seul mouvement étudiant, elle pourrait avoir de graves conséquences sur la gauche québécoise en général. Soit sur sa capacité à jouer un rôle majeur sur ces questions.

On peut émettre plusieurs hypothèses sur l'échec du Printemps 2015. Celles qui émanent du mouvement ou de ses sympathisants privilégient la thèse de la répression policière, de la montée de l'autoritarisme des administrations collégiales et universitaires, tout cela alimenté par la judiciarisation des luttes étudiantes qui transforment en conflit juridique un conflit politique.

Ces analyses ne sont pas fausses, mais manquent à mon avis l'essentiel : la radicalisation du mouvement et sa polarisation sont pour ainsi dire inscrites dans l'ADN du mouvement. Comme le disait le sociologue allemand Max Weber de la guerre 1914 entre l'Allemagne et la Belgique, si plusieurs interprétations de la guerre sont possibles, personne ne peut nier que ce sont les Allemands qui ont tiré les premiers.

La radicalisation

Depuis les émeutes de Seattle (1999), à l'occasion d'une réunion de l'Organisation mondiale du commerce, une partie de la gauche altermondialiste s'est radicalisée. Elle a opté pour délaissier les formes plus pacifistes et organisées des protestations populaires (comme le pratique le vieux syndicalisme). Elle s'est orientée vers un syndicalisme de combat empruntant son vocabulaire à l'anarcho-syndicalisme (la grève générale par exemple) et ses tactiques de combat aux stratégies black-blocs (action directe, cagoulage, désobéissance civile). Toutes ces choses étant évidemment antérieures « à la montée » de l'autoritarisme à l'UQAM.

Cette réorientation était le résultat du constat que les luttes réformistes, telles que les pratiquent les sociaux-démocrates de ce monde, étaient inefficaces et qu'il fallait dorénavant polariser la situation pour bien faire surgir la nature répressive des institutions du capitalisme mondialisé (les firmes multinationales) de l'État contemporain et de sa fausse démocratie (leur démocratie) et, tout particulièrement de démasquer l'État policier. Une revendication



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

On peut émettre plusieurs hypothèses sur l'échec du Printemps 2015.

admirablement bien exprimée par l'un des slogans du printemps 2015 : « Fuck toute ».

Au Québec, le Sommet des Amériques de Québec (2001) et ses manifestations furent l'occasion de la pénétration dans le mouvement altermondialiste et étudiant de l'idéologie de l'action directe. L'ASSE, elle aussi fondée en 2001, en est le lieu par excellence, et participera aux grèves étudiantes de 2005 et 2007. Mais c'est en 2012 qu'elle deviendra hégémonique au sein du mouvement étudiant menant le grand mouvement social des carrés rouges qu'a connu alors le Québec.

L'échec du Printemps 2015 provient d'une évaluation fautive, au moins sur deux plans, de la portée de l'action directe. Les partisans de l'action directe pensent que la polarisation par des actes de désobéissance civile, de perturbations sociales, économiques, etc., et même de violence est le véritable moteur de l'histoire. Si la violence est accoucheuse de progrès social, cela est particulièrement vrai dans les régimes autoritaires.

Dans les sociétés démocratiques, au contraire, l'action directe ou l'anarcho-syndicalisme ont eu généralement comme effet de polariser la situation à l'avantage de la droite. Les progrès sociaux des sociétés démocratiques furent avant tout une lente maturation de luttes

historiques inscrites dans les institutions de la démocratie moderne. Ce sont ces dernières qui permettent que les luttes sociales ne se limitent pas à un champ de bataille.

Pour ne rappeler que la situation au Québec, la radicalisation des mouvements syndicaux, populaires et étudiants des années 1970, par la généralisation en leur sein du courant marxiste-léniniste, a eu des effets particulièrement délétères sur la capacité de mobilisation de ces mouvements. Les années 1980-1990 furent des années molles d'action populaire. Il a fallu une quinzaine d'années pour que ces dernières organisations se remettent du ravage de la radicalisation des années 1970 en leur sein.

La seconde surestimation porte sur le « succès » du printemps érable 2012. Le mouvement étudiant a cru possible de réitérer l'élan de 2012 où un mouvement étudiant serait devenu un mouvement social. Il ne faut pas oublier la conjoncture de l'époque, où un gouvernement en fin de mandat, empêtré dans des scandales, était au plus bas de sa légitimité. L'affrontement d'alors eut plutôt comme résultat de redonner une légitimité aux libéraux et de remonter le vote des caquistes, bref de donner plus de 60 % de votes à droite. L'élection de 2014 confirmera cela. Le mouvement des casseroles a été

largement le fait de la section Québec solidaire de la ligne orange du métro montréalais (de Berri UQAM à Crémazie). Si les étudiants ont gagné le quasi-gel de leurs droits de scolarité, la sympathie du public à l'égard de la cause étudiante et celle de la gratuité scolaire s'est affaiblie tout au long de la polarisation du printemps.

Le mouvement étudiant n'est toutefois pas seul dans cette déroute. Dans sa chute, il pourrait emporter avec lui la mobilisation contre l'austérité, les hydrocarbures, voire la mobilisation syndicale de l'automne prochain. En 2012, le Parti québécois a payé cher son association aux carrés rouges. En 2015, l'appui des professeurs de l'UQAM au mouvement porte un dur coup à l'institution, pourtant haut lieu de l'intelligentsia québécoise de gauche. La polarisation crée des victimes amies.

Il est vrai que, ce printemps, les syndicats furent moins empressés à appuyer le mouvement; seuls les porte-parole de Québec solidaire et les syndicats des professeurs de cégep et de l'UQAM l'ont fait. Mais une opinion publique polarisée ne fait pas ce genre de nuances: elle assimile toutes les formes de protestations à l'action directe. A moins que ne s'élèvent des voix fortes de gauche traçant une ligne claire, en contexte démocratique, entre protestation et action directe.

De l'effet des utopies concrètes contemporaines

Il s'agit de bâtir, d'habiter et de penser la transition par le milieu

JONATHAN DURAND FOLCO

Membre de l'équipe de la revue Milieu(x)

Notre civilisation se trouve maintenant à un point de bifurcation, situé entre le crépuscule du vieux monde et une nouvelle société qui hésite à naître. Cette conscience aiguë d'un basculement imminent et encore indéterminé, inéluctable mais ambivalent, remplace les notions jadis grandioses d'évolution, de progrès, de réforme ou de révolution par l'idée mystérieuse de transition. Il est maintenant au goût du jour de parler de transition sociale, écologique, énergétique, démocratique et économique pour envisager les multiples transformations structurales que nous devons entreprendre pour nous adapter activement et efficacement à une crise financière, politique et climatique sans précédent.

L'objectif de la transition réside ainsi dans la résilience, c'est-à-dire la capacité de rebondir de manière créative après un choc ou une importante perturbation (psychique, collective ou écosystémique), afin de retrouver un fonction-

DES IDÉES EN REVUES

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'un périodique afin qu'ils présentent leur perspective sur un sujet qui les préoccupe ou dont ils traitent dans les pages de leur publication. Cette semaine, un extrait du numéro 2 de la revue *Milieu(x)* (revuemilieux.org).



nement normal ou plutôt un nouvel équilibre viable. Or, la résilience d'un système dynamique peut être atteinte par de multiples modalités, un ensemble de trajectoires potentielles, une matrice de virtualités. En quoi un terme vague comme la transition peut-il nous éclairer face à cette situation inédite; et pourquoi un concept aussi flou que celui de milieu pourrait-il nous sortir de l'embarras? L'hypothèse de cette réflexion repose sur l'observation que la transition n'est pas d'abord une idée, mais une pratique sociale déjà en cours, et que ce mouvement peut être élevé à la conscience de lui-même par la

compréhension des conditions qui le rendent possible, celles-ci étant toujours et déjà inscrites dans un milieu. Un autre monde existe, il est dans celui-ci, disait Paul Eluard.

Dans son inspirant livre *Un million de révolutions tranquilles. Comment les citoyens changent le monde* (Les éditions qui libèrent, 2012), Bénédicte Manier explore le vaste terrain des alternatives sociales, politiques, économiques et énergétiques qui fleurissent un peu partout dans le monde. Leur principale caractéristique réside dans le fait qu'elles n'émanent pas de l'État ou de l'économie de marché, mais des individus

et des communautés qui cherchent à répondre directement à leurs besoins en fonction de normes démocratiques et écologiques. En effet, il semble de plus en plus évident que le blocage institutionnel et politique, de même que l'inertie des grandes entreprises ou le « pseudo-changement » revendiqué par l'économie verte, freine une véritable transformation du modèle de développement hérité des deux derniers siècles.

A première vue, les multiples petites révolutions tranquilles qui fourmillent actuellement ne semblent pas proposer un modèle unifié, un nouveau projet de société, mais une incroyable variété de pratiques parfois insolites.

Une simple énumération de ces initiatives citoyennes, dont nous ne pouvons faire la description dans le cadre de ce texte, montre néanmoins les nombreux liens de proximité entre ces expériences issues de milieux très divers. Voici une liste non exhaustive d'utopies concrètes, c'est-à-dire d'institutions réelles qui préfigurent une nouvelle société à l'intérieur de l'ancienne en accélérant la dynamique d'une transition multidimensionnelle: redécouverte des

savoir-faire locaux, cogestion démocratique de l'eau, autogestion du patrimoine naturel, économie sociale et solidaire, agriculture soutenue par la communauté, systèmes d'échanges locaux, monnaies complémentaires, ateliers de vélos, réseau d'échanges de savoirs, villes en transition, permaculture, fiducies foncières communautaires, radios communautaires, mouvement Maker, réseau coopératif d'énergies vertes, éco-hameaux, coopératives d'habitation, villages solidaires, etc.

Une attention particulière au vocabulaire permet de dégager des airs de famille entre la relocalisation, la coopération, l'écologie, la gestion collective des ressources naturelles, l'économie alternative, les réseaux d'entraide, l'habitat, l'alimentation, l'autogestion et la démocratie participative. Ces pratiques semblent dégager un paradigme distinct de la rationalité économique du marché et de la logique administrative de l'État. Le principe fédérateur de ces initiatives est celui du commun, terme complexe qui émerge des nouvelles pratiques de contestation et des mouvements populaires qui préfigurent un autre type de société.

Selon les philosophes Pierre Dardot et Christian Laval (2014):

« *La revendication du commun a d'abord été portée à l'existence par les luttes sociales et culturelles contre l'ordre capitaliste et l'État entrepreneurial. Terme central de l'alternative au néolibéralisme, le "commun" est devenu le principe effectif des combats et des mouvements qui, depuis deux décennies, ont résisté à la dynamique du capital et ont donné lieu à des formes d'action et de discours originales. Loin d'être une pure invention conceptuelle, il est la formule des mouvements et des courants de pensée qui entendent s'opposer à la tendance majeure de notre époque: l'extension de la propriété privée à toutes les sphères de la société, de la culture et du vivant. En ce sens, ce terme de "commun" désigne non la résurgence d'une Idée communiste éternelle, mais l'émergence d'une façon nouvelle de contester le capitalisme, voire d'envisager son dépassement.* »

◆ ◆ ◆

Des commentaires ou des suggestions pour *Des Idées en revues*? Écrivez à arobitaille@ledevoir.com et à gtailllefer@ledevoir.com.

RÉDACTION Véronique Chagnon et Louis Gagné (*adjoints à la direction de l'information*), Antoine Robitaille et Guy Taillefer (*éditorialistes, responsables de la page Idées*), Michel Garneau (*caricaturiste*), Jacques Nadeau (*photographe*), Michaël Monnier et Olivier Zuida (*recherche photos*); **information générale**: Isabelle Paré (*chef de division*), Lisa-Marie Gervais (*éducation*), Alexandre Shields (*environnement*), Amélie Daoust-Belsvert (*santé*), Pauline Gravel (*sciences*), Fabien Deglise (*société*), Jean Dion (*sports*), Brian Myles, Jessica Nadeau, Philippe Orfali et Karl Rettino-Parazzelli (*reporters*); **information politique**: Marco Fortier (*chef de division*), Michel David (*chroniqueur*), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (*correspondantes parlementaires à Ottawa*), Marco Bélair-Cirino et Robert Dutilleul (*correspondants parlementaires à Québec*), Jeanne Corriveau (*affaires municipales, Montréal*), Isabelle Porter (*affaires municipales, Québec*), Guillaume Bourgault-Côté (*reporter*), Julie Carpentier (*pupitre*); **information culturelle**: Catherine Lalonde (*responsable du cahier Livres*), Odile Tremblay (*cinéma*), Stéphane Baillargeon (*médias*), François Lévesque et Caroline Montpetit (*reporters*), Benoît Munger et Philippe Papineau (*pupitre*); **information économique**: Gérard Bérubé (*chef de division*), François Desjardins et Éric Desrosiers (*reporters*), Gérald Dallaire (*pupitre*); **information internationale**: Jean-Pierre Legault (*pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives*), Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (*pupitre*); **section art de vivre**: Diane Prémont (*responsable des cahiers Week-end et Plaisirs*); Loïc Hamon (*cahiers spéciaux*); **équipe internet**: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (*pupitre*), Martin Blais, Annabelle Caillon, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa (*assistants*); **correction**: Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Molenfant (*soutien à la rédaction*); Amélie Gaudreau (*secrétaire*), Laura Pelletier et Arnaud Stopa (*commis*); **DOCUMENTATION** Manon Derome (*Montréal*), Denise Ledoux (*Ottawa*), Dave Noël (*Québec*); **PUBLICITÉ** Mélanie Simard (*adjointe par intérim*), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelynne De Varennes, Elmad Elmad, Claire Paquet (*pupitres*), Sylvie Laporte (*avis légaux*), Amélie Maltais (*coordonnatrice*), Laurence Hémond (*secrétaire*); **PRODUCTION** Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaitis; **INFORMATIQUE** Yanick Martel (*administrateur web*), Imane Boudhar (*analyste programmeur*), Hansel Matthews (*technicien informatique*); **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Geneviève O'Meara (*coordonnatrice des communications et de la promotion*), Catherine Gentilcore (*coordonnatrice du service à la clientèle*), Manon Blanchette, Marie-Lune Houde-Brisebois, Nathalie Filion et Kevin McKissock; **ADMINISTRATION** Olena Bilyakova (*responsable des services comptables*), Claudette Béliveau (*adjointe administrative*), Florentina Draghici et Xavier Pigeon (*par intérim*).

ACTUALITÉS

CIRQUE

SUITE DE LA PAGE 1

tisseurs. Une autre tranche de 10% des actions du Cirque sera désormais la propriété de la Caisse de dépôt. La valeur de la transaction oscillerait aux alentours de 1,5 milliard de dollars, ce que n’a pas voulu confirmer M. Laliberté.

Entrepreneuriat et famille

Lors d’une longue conférence de presse, Guy Laliberté a expliqué les raisons personnelles qui l’ont poussé à vendre «son» cirque, dont il détenait jusqu’à présent 90% des actions. *«Je ne crois pas à l’entrepreneuriat de seconde génération»*, a-t-il dit. Il a pourtant sondé ses cinq enfants, de 7 à 18 ans pour connaître leurs rêves d’avenir. Seule la plus jeune, de 7 ans, a émis le souhait de devenir clown un jour. Laliberté, qui souhaite développer des activités au moyen de sa fiducie familiale, Lune Rouge, continuera cependant à s’impliquer dans le volet création du cirque, aux côtés du nouveau directeur artistique, Jean-François Bouchard. Mitch Garber sera président du conseil d’administration du Cirque, dont Daniel Lamarre demeure président et directeur.

Réagissant aux critiques selon lesquelles le Cirque est vendu à des intérêts étrangers, Guy Laliberté a riposté qu’une entreprise comme Couche-Tard était détenue à 50% par des intérêts américains, que Molson était détenue à 80% par des Américains, et que Bombardier était détenue à 84% par des Américains.

Répondant aux questions des médias sur l’impact de la vente sur le marché du travail au Québec, M. Lamarre a ajouté que les spectacles du Cirque du Soleil présentés à Las Vegas étaient montés au Québec, comme cela pourrait être le cas pour les spectacles qui seront présentés en Chine.

Pour Mitch Garber, il est clair que l’ADN du Cirque du Soleil est montréalais et va le demeurer. Il y a déjà douze ans que le Cirque du Soleil tente de percer le marché chinois, sans succès. Il s’agit d’un marché complexe, reconnaît Daniel Lamarre, mais prometteur. En effet, les

1,5 milliard

Valeur estimée de la transaction

analystes prévoient, au cours des prochaines années, un boom de l’industrie du spectacle semblable à celui qui traverse présentement l’industrie chinoise du cinéma. On dit que 1000 cinémas et environ 5400 salles ont ouvert l’an dernier seulement en Chine, soit environ 15 nouvelles salles par jour.

Par ailleurs, récemment, le Cirque du Soleil annonçait son intention d’investir dans la production de séries télévisées, qui ne contiennent pas de cirque. Daniel Lamarre a confirmé lundi que TPG avait une expertise en télévision, notamment par la CAA, pour Creative Artists Agency. *«Mais le Cirque va continuer de produire majoritairement des spectacles vivants»*, a-t-il dit.

À l’occasion d’une conférence qu’il donnait à l’assemblée générale du Conseil du Patronat du Québec, le premier ministre Philippe Couillard a applaudi à la transaction.

«J’ai parlé aux personnes clés, a-t-il dit. Et je l’ai fait au moment approprié. Mais ce que je veux d’abord dire sur la transaction, c’est féliciter M. Guy Laliberté. Quelle belle histoire! Quelle belle histoire d’artiste et d’entrepreneur. Saluez également le fait qu’il ait entendu le message du Québec et des Québécois et qu’il s’est impliqué lui-même dans les négociations pour faire en sorte que le siège social, les activités créatrices également demeurent à Montréal. Saluez la Caisse de dépôt qui a défendu très bien les intérêts du Québec dans cette transaction-là pour une organisation qui a le vent dans les voiles et, on a l’entendu ce matin, qui veut aller vers de nouveaux produits, de nouveaux marchés qui veut être en croissance. C’est une bonne nouvelle pour le Québec, notamment, que M. Laliberté et la direction demeurent fortement associés à l’organisation.»

Le ministre de l’Économie, Jacques Daoust, a considéré que la transaction est *«une bonne nouvelle»*, parce que *«l’activité du siège social, et l’acti-*

tivité créatrice restent ici». M. Daoust s’est réjoui du fait que les nouveaux propriétaires du Cirque du Soleil nr soient pas des concurrents, car ils ont donc intérêt à préserver l’intégrité de l’entreprise initiale. Dans cet ordre d’idées, Guy Laliberté a mentionné qu’il avait rejeté notamment une offre du cirque Barnum and Bailey.

17 offres d'achat

En tout, 94 groupes ont été pressentis par le Cirque dans cette transaction : 46 se sont dits intéressés, 17 ont fait des offres, et un seul a été choisi, vendredi matin dernier, après dix jours et demi de négociations. *«Nous avons envoyé cette invitation à tous les groupes québécois et canadiens»*, a expliqué Guy Laliberté. En cours de démarche, ils ont rencontré le gouvernement du Québec et la Caisse de dépôt, qui a signé l’entente dimanche.

De son côté, Guy Laliberté continuera à s’intéresser au développement du Cirque, mais carresse d’autres projets pour l’avenir. Selon certaines informations, il compte développer des concepts de rites funéraires, via une entreprise nommée Pangéa, qui relève de la fiducie familiale Lune Rouge. Il n’a pas voulu confirmer ces informations.

Parmi les employés du cirque, à l’interne, après des semaines d’inquiétude quant à l’issue des transactions, le mot d’ordre était plutôt au silence.

Maintenant aux mains d’entreprises étrangères, le cirque saura-t-il garder vraiment son esprit? Des entités comme la TOHU et l’École nationale du Cirque sont intimement liées au Cirque du Soleil. *«Seul le temps dira si l’âme du Cirque du Soleil demeurera, puisque le Québec n’aura plus de position majoritaire au sein de l’entreprise. Ce qui est clair, c’est que des investisseurs financiers vont exiger des résultats financiers. Mais il semble que les programmes sociaux et culturels seront maintenus, et cela est majeur»*, a commenté une ex-figure majeure du CDS, qui a demandé l’anonymat.

Avec Isabelle Paré et Éric Desrosiers
Le Devoir

Lire aussi › **Qui sont les nouveaux** propriétaires du Cirque du Soleil? **Page B 8**

Parmi les réactions politiques provenant des quatre coins de la planète, la chancelière allemande, Angela Merkel, s’est dite *«bouleversée»* et le ministre espagnol de l’Intérieur, Jorge Fernandez Diaz, a évoqué le besoin de *«résoudre le problème à la racine»*, dans les pays où sont embarqués les migrants.

Joignant sa voix à la succession d’appels à l’action, le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, a affirmé que le naufrage de la veille est *«un scandale pour la conscience humaine»*.

Pour ajouter à l’indignation internationale, la série noire s’est poursuivie lundi : la police portuaire grecque a annoncé que trois migrants, dont un enfant, ont péri dans un naufrage près de l’île de Rhodes. Heureusement, 93 personnes ont pu être sauvées.

Un bateau pneumatique transportant entre 100 et 150 personnes et un bateau plus vaste, avec quelque 300 personnes à bord, ont pour leur part lancé un appel de détresse alors qu’ils se trouvaient en difficulté au large de la Libye, ont indiqué les autorités italiennes. Au moment d’écrire ces lignes, on ne savait dans quelle condition se trouvaient ces passagers.

Le sommet des chefs d’État de jeudi devrait mettre en évidence la complexité de la problématique des migrants en Méditerranée. Les pays européens s’entendent généralement sur l’importance de mieux gérer les demandes d’asile, mais reconnaissent aussi qu’une part importante de la réponse est entre les mains de la Libye. Ce pays en proie au chaos politique, où le groupe Etat islamique s’est implanté, devra vraisemblablement trouver le moyen de former un gouvernement d’union s’il espère mettre fin, ou du moins limiter le départ de migrants africains.

Avec l'Agence France-Presse
Le Devoir

Une facture de 53 000 \$ pour le maire Tremblay

Ottawa — Le Mouvement laïque québécois veut que le maire Jean Tremblay — et non ses concitoyens de Saguenay — s’acquitte de la facture salée découlant de sa défaite dans le dossier de la prière au conseil municipal. L’avocat du regroupement, Luc Alarie, demande au premier magistrat de lui faire parvenir *«d’ici dix jours»* un chèque de quelque 53 000\$ dans la foulée de son revers devant la Cour suprême. Ce montant inclut les 30 000\$ en dommages moraux et punitifs consentis au plaignant Alain Simoneau ainsi que des milliers de dollars en intérêts et en frais juridiques, que le plus haut tribunal au pays a condamné solidairement la municipalité et son maire à verser. Mais pour M^e Alarie, *«ce n’est pas à la Ville, aux citoyens en général, à payer, alors on adresse la demande à Jean Tremblay»*. *«Lui, il verra, s’il le veut, à transmettre la demande de paiement au conseil municipal; il verra s’il veut se faire rembourser par la Ville ou s’il veut payer lui-même. C’est à lui à décider»*, dit-il.

La Presse canadienne

La députée néodémocrate Françoise Boivin a indiqué pour sa part que ce moment de réflexion devrait être conservé, mais en retirant la référence à Dieu, afin d’inclure les non-croyants. Le libéral John McKay, qui se dit lui-même très croyant, est de son côté partagé. Il reconnaît que la diversité culturelle du Canada exige d’abandonner les *a priori* chrétiens. En ce sens, il accueille favorablement une réflexion sur la forme que prend la prière à la Chambre des communes. Mais il soutient en même temps que *«80-90% de la population canadienne»* est croyante et que ce

fait doit être considéré. *«Nous sommes une société post-judéochrétienne, ce qui ne veut pas dire que nous sommes une société post-spirituelle, post-foi.»*

Le conservateur Parm Gill, qui est lui aussi très religieux (il se bat contre les cours d’éducation sexuelle en Ontario), est d’un tout autre avis. A ses yeux, la prière a sa place partout, en tout temps. *«Quel que soit l’endroit, chaque fois qu’on peut remercier le Seigneur pour ce qu’on a, je crois qu’on devrait le faire.»*

Le Devoir

GÉNÉRATION

SUITE DE LA PAGE 1

baby-boomers et les jeunes du nouveau millénaire, détiendra la «balance du pouvoir» pour les quinze à vingt prochaines années. Cela risque d’ébranler les fondements de la société québécoise, parce que les 35-54 ans ont des valeurs plus éclatées que celles de leurs aînés, explique François Gélinau.

«On assistera à la revanche de la génération X. On entre peut-être dans une période de transition où il n’y a pas de grand consensus qui émerge», dit-il.

Deux décennies pour les X

Le professeur de science politique et ses collègues ont établi le profil de tous les électeurs québécois depuis les élections provinciales de 1985. Avec la collaboration du Directeur général des élections du Québec, les chercheurs ont pu consulter le profil de 50 000 à 200 000 électeurs lors de chaque rendez-vous aux urnes. Ils ont pu classer les électeurs qui votent par catégorie d’âge.

François Gélinau et son équipe ont découvert qu’entre le déclin des baby-boomers et la montée en puissance de la génération Y, les X auront leur moment de gloire durant plus ou moins deux décennies, jusqu’à la fin des années 2030.

À ce moment-là, dans une vingtaine d’années, la génération du baby-boom représentera à peine un électeur sur cinq. Tout un changement par rapport à la deuxième moitié du XX^e siècle : le puissant bloc des baby-boomers, nés dans l’euphorie de l’après-guerre, a représenté plus de 50% des électeurs jusqu’en 2003. Ils continueront de former le plus gros contingent d’électeurs jusqu’en 2018, moment où les trois principales générations auront un poids égal.

En 2034, la génération Y (qui a aujourd’hui entre 18 et 34 ans) représentera la majorité des électeurs et aura beaucoup de pouvoir, comme les baby-boomers durant le dernier demi-siècle. D’ici là, à compter de 2018, ce sont les X qui détiendront la balance du pouvoir, devant des boomers vieillissants et la jeune génération en pleine croissance, mais qui exerce peu son droit de vote.

Un modèle remis en question

Ce règne de la génération X annonce une remise en question encore plus prononcée qu’aujourd’hui du modèle québécois des cinquante dernières années, qui favorise la redistribution de la richesse par des impôts élevés. Les X, qui ont entre 35 et 54 ans, semblent moins préoccupés que les autres générations par les inégalités entre riches et pauvres, a démontré un récent sondage Léger mené pour l’Institut du Nouveau Monde (INM) : 20% des 35-54 ans ne sont pas préoccupés par les inégalités, comparativement à 12% des 18-34 ans et 14% des 55 ans et plus.

«La génération X est arrivée sur le marché du travail en pleine crise économique au début des années 80. Le taux de chômage était à 24%. On leur a dit: “tu dois te débrouiller sans l’Etat”. C’est une génération qui a été exposée à l’échec de l’État providence au début de sa vie adulte», souligne Michel Venne, directeur de l’INM. L’étude de François Gélinau sur la revanche de la génération X a été publiée dans *l’État du Québec 2015*, que vient de publier l’INM.

«La génération des baby-boomers, elle, a assisté à la naissance et au déploiement de l’État providence québécois durant la Révolution tranquille. Ce vaste consensus social risque de perdre du terrain avec le vieillissement des baby-boomers, qui s’accélénera à compter de 2018», ajoute Michel Venne.

Ces changements démographiques risquent de favoriser l’émergence de nouveaux partis politiques, note François Gélinau. La montée de la Coalition avenir Québec (CAQ) de François Legault, elle-même issue de l’Action démocratique du Québec (ADQ) de Mario Dumont, montre la pression subie par les «vieux partis» politiques.

«Il reste à voir de quel côté pencheront les membres de la génération X, dit François Gélinau. Seront-ils assez nombreux à rester fidèles au modèle de solidarité hérité des baby-boomers ou seront-ils plus individualistes, comme la génération Y? Tout porte à croire que la génération X est divisée sur les grands enjeux comme la santé, l’éducation et les retraites. On peut penser que les consensus sociaux deviendront plus rares.»

Le Devoir

Occupy cégep Saint-Laurent

Avec l’espoir de donner un nouveau souffle au mouvement contre l’austérité, des étudiants ont décidé lundi d’occuper les terrains du cégep de Saint-Laurent, à Montréal. Ils invitent d’autres acteurs des mouvements sociaux à faire de même sur les campus québécois et dans leurs milieux de travail. Le campement baptisé «Occupe toute» — un clin d’œil au mouvement Occupy — a été mis en place très tôt lundi matin, à la surprise de la direction du cégep. Certains occupants ont monté des tentes et installé des banderoles. Entre 60 et 100 personnes étaient attendues pour la nuit, selon un organisateur. La direction du Cégep Saint-Laurent a toléré toute la journée la présence du campement sur ses terrains. Elle a décidé de ne pas faire appel aux forces policières. Des discussions sont en cours avec les étudiants dans le but d’arriver à une *«entente mutuelle»*.

La Presse canadienne

PRIÈRE

SUITE DE LA PAGE 1

référence aux convictions de chacun des membres de la Chambre des communes et, moi, je crois que ça doit rester.»

Le ministre de la Justice, Peter MacKay, est du même avis. *«C’est une prière pour toutes les religions, a-t-il dit. Cette prière n’est pas confessionnelle. Elle appelle à un moment privé de réflexion, et je pense que c’est approprié.»* Il estime même que les municipalités, qui doivent aujourd’hui remiser leurs prières chrétiennes, devraient s’en inspirer. *«Je crois que les villes devraient y réfléchir»*, a dit M. MacKay. Le ministre de la Justice voit-il un problème à ce que la prière de la Chambre des communes fasse référence à un Dieu, excluant du coup les non-croyants? *«Je pense que c’est approprié de la manière dont s’est présenté en ce moment»*, a-t-il répondu.

La ministre des Transports, Lisa Raitt, estime qu’il revient au président de la Chambre des communes de prendre, si nécessaire, des moyens pour réviser la prière. Elle n’y voit personnellement pas de problème. *«J’apprécie ce moment de réflexion que nous avons à l’ouverture de la Chambre. Je suis catholique, je prie, mais je comprends l’enjeu.»*

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h 30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d’offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements

(lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)
Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com